



SYSTEME DES NATIONS UNIES  
AU SENEGAL



GOUVERNEMENT DU  
SENEGAL

# **Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD) Sénégal 2012-2016**

**Mai 2011**

# Avant-propos

Le présent Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD) a été élaboré dans une mouvance résolument participative et concertée associant la partie gouvernementale, le SNU, les autres partenaires techniques et financiers et les acteurs de la société civile. Il repose sur les piliers de l'unité dans l'action, de l'arrimage aux priorités nationales, de la capitalisation des leçons tirées de la revue à mi parcours de l'exercice précédent et du renforcement du leadership gouvernemental à tous les niveaux de conception, de mise en œuvre et de suivi – évaluation.

Le PNUAD 2012 – 2016 constitue ainsi la réponse collective du Système des Nations Unies aux principaux défis de développement du Sénégal, identifiés à travers un diagnostic commun de la situation issu du processus d'élaboration du Document de Politique Economique et Sociale (DPES) et fondé sur l'étude complémentaire de la situation économique et sociale du pays et l'évaluation des avancées en direction des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Tenant compte des leçons du passé, l'équipe pays s'évertue à concentrer le maximum d'efforts et de ressources dans les domaines où il dispose d'avantages comparatifs réels, à rationaliser le dispositif de suivi – évaluation, et à optimiser la communication autour du Plan-Cadre.

Le PNUAD constitue le cadre de planification de référence des activités de développement du SNU au Sénégal pour la période 2012-2016. Il comprend, notamment, un cadre logique de résultats, un mécanisme commun de pilotage et de suivi-évaluation et un cadre de ressources estimatives.

Trois axes stratégiques de coopération ont été définis dans le PNUAD et approuvés par l'ensemble des acteurs nationaux et par les principaux partenaires au développement :

- La création d'opportunités pour le développement économique du monde rural ;
- L'amélioration de l'accès équitable des populations (hommes et femmes) aux droits et aux services sociaux de base, la protection sociale et le développement durable ;
- Le renforcement de la gouvernance au niveau central et local en appui au développement humain durable

L'analyse de la situation nationale révèle des acquis non négligeables en matière économique et sociale ainsi que dans le domaine de la gouvernance, mais aussi d'importants gaps à combler pour l'atteinte des objectifs du millénaire. Dans ce sillage, le Système des Nations Unies au Sénégal a pris l'engagement d'apporter un appui décisif aux efforts entrepris par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'accélération de l'atteinte des OMD.

**S.E.M. Abdoulaye Diop**

Ministre d'Etat,

Ministre de l'Economie et des Finances du Sénégal

**Mme F. Bintou Djibo**

Coordonnateur Résident

du Système des Nations Unies au Sénégal

## Engagement l'Equipe Pays

Le Gouvernement du Sénégal a défini pour les cinq prochaines années, les orientations stratégiques pour accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) et assurer une croissance économique pérenne et des investissements nécessaires pour une meilleure qualité de vie de la population Sénégalaise. Le Document de Politique économique et sociale (DPES, 2011-2015) a défini des stratégies à haut impact pour réaliser les ambitions de développement durable du Sénégal.

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD) pour la période 2012-2016, élaboré de manière participative avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de développement durable du Sénégal, se base sur les avantages comparatifs du Système des Nations Unies dans le pays.

A ce titre, nous, Chefs d'Agence, des différentes organisations du système des nations unies présentes au Sénégal, nous engageons à travailler étroitement avec le Gouvernement et ses partenaires au développement pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et l'accélération de la croissance économique, à travers notamment : (i) la création d'opportunités pour le développement économique du monde rural ; (ii) l'accélération de l'accès des populations (hommes et femmes) aux droits et services sociaux de base et au développement durable ; et (iii) le renforcement de la gouvernance au niveau central et local en appui au développement humain durable.

Afin de maximiser les résultats, nous nous engageons à promouvoir la mise en synergie de l'ensemble de nos ressources pour la mise en œuvre du présent UNDAF à travers des interventions et programmes conjoints.

### **F. Bintou Djibo**

Coordonnateur Résident du SNU  
Représentant Résident du PNUD

### **Demba Baldé**

Acting Country Manager de la BM

### **Alimata Jeanne Diarra-Nama**

Représentant Résident de l'OMS

### **Boubou Dramane Camara**

Directeur Pays du PNUD

### **François Murangira**

Directeur sous régional du BIT

### **Alexandre Schmidt**

Représentant Régional de l'ONUDC

### **Ann Thérèse Ndong-Jatta**

Directrice Régionale de l'UNESCO

### **Toussaint Kongo –Doudou**

Directeur du CINU

### **Edmé Koffi**

Représentant Résident de l'ONUDI

### **Rose Gakuba**

Représentant Résident de l'UNFPA

### **Amadou Ouattara**

Représentant Résident de la FAO

### **Josephine Odera**

Directrice Régionale de l'ONUFEMME

### **Valentin Tapsoba**

Représentant Régional du HCR

### **Nsimpasi Luyaku**

Chargé de Portefeuille du FIDA

### **Meskerem Grunitzky-Bekele**

Directrice Régionale de l'ONUSIDA

### **Serigne Mansour Tall**

Représentant de l'UN-HABITAT

### **Valérie Fichera**

Représentant Résident du FMI

### **Bienvenu Djossa**

Représentant Résident du PAM

### **Giovanna Barberis**

Représentant de l'UNICEF

### **Mahamane Cisse Gouro**

Représentant Régional de HCDH

### **Tracey Hebert**

Directrice de l'UNOPS

## Sommaire

	Page
Résumé exécutif	6
Liste des abréviations et acronymes	8
<b>Section I : Introduction</b>	12
1.1. Le processus de formulation de l'UNDAF	12
1.2. Le positionnement du SNU au Sénégal	13
1.3. Les avantages du SNU au Sénégal	13
<b>Section 2 : Résultats du PNUAD</b>	15
2.1. Création d'opportunités pour le développement économique du monde rural	16
2.2. Accélération de l'accès équitable des populations aux droits et aux services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable	17
2.3 Renforcement de la gouvernance au niveau central et local en appui au développement humain durable	20
<b>Section 3 : Initiatives hors PNUAD</b>	21
<b>Section 4 : Ressources estimatives du PNUAD</b>	21
<b>Section 5 : Mécanismes de pilotage du PNUAD</b>	22
<b>Section 6 : Mécanismes de suivi et d'évaluation du PNUAD</b>	23
Matrice du PNUAD	25

## Carte du Sénégal

### Principaux indicateurs sociodémographiques et économiques

Principaux indicateurs sociodémographiques et économiques	2007	2008	2009
Nombre d'habitants en millions			12,2
Indice synthétique de fécondité	5,0		4,9
Espérance de vie à la naissance	57,3		57,8
Taux d'urbanisation		46,8	
Population femmes %		50,5	
Pourcentage femmes dans les instances décisionnelles politiques		17,93	
Taux brut de scolarisation	87,60%	90,10%	92,5%
Proportion d'accouchements assistés	62,50%	61%	66,9%
Proportion d'enfants (0-11 mois) complètement vaccinés	89%	80%	74%
Taux de croissance du PIB Réel %	4,7	2,5	1,5
Taux d'inflation %	5,9	5,8	-1,0
Taux d'investissement %	26,4	26,8	26,7
Solde budgétaire global hors dons %	-5,9	-6,8	-4,5
Taux de sous emploi %	19,50	18	23,0

**Source : ANSD, Rapport National OMD, 2010.**

## Résumé exécutif

S'appuyant notamment sur les leçons et recommandations de l'évaluation à mi parcours du Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD 2007 – 2011), le rapport de l'étude complémentaire sur la situation économique et sociale du pays, les conclusions de l'étude sur les avantages comparatifs de SNU au Sénégal, le Bilan du DSRPII et le Rapport de progrès et les perspectives vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'Equipe Pays du SNU au Sénégal a lancé, depuis 2010, un processus résolument participatif et méthodique pour l'élaboration du PNUAD 2012 – 2016. Sous le leadership gouvernemental, un atelier national de planification a permis de bâtir un consensus fort sur les axes stratégiques du Plan Cadre. Ensuite les groupes techniques de composition tripartite (Partie Nationale, Agences du SNU et autres PTF, Acteurs Non Etatiques) mis en place, ont pu élaborer les résultats attendus (effets et extrants) pour chaque axe d'intervention.

L'évaluation à mi-parcours du PNUAD 2007-2011 a recommandé à l'équipe pays de mettre en œuvre des stratégies visant, notamment : (i) le renforcement du dispositif de suivi, de l'évaluation et de la communication pour faciliter la documentation et la diffusion des initiatives réussies, (ii) une meilleure exploitation des opportunités d'interventions conjointes pour réduire les duplications, (iii) une meilleure appropriation du PNUAD par tous les acteurs y compris la partie nationale, (iv) une meilleure maîtrise des moyens nécessaires à la mise en œuvre du PNUAD.

Suivant un double souci d'alignement et d'efficacité, les résultats visés par le PNUAD épousent les priorités consignés dans le DPES, mais les efforts sont davantage concentrés dans les domaines où le SNU peut, compte tenu de son mandat, de son expérience et de son expertise, apporter une plus grande valeur ajoutée. Dans ce sillage, l'engagement a été pris d'apporter un appui de qualité aux efforts entrepris par le gouvernement dans le cadre de l'accélération de l'atteinte des OMD. L'élaboration de ce nouveau Plan-Cadre s'est fait sur la base des cinq principes de programmation que sont le genre, les droits humains, la gestion axée sur les résultats, le renforcement des capacités, le développement durable. Le PNUAD 2012 – 2016 décline 3 axes de coopération pertinents pour les 5 prochaines années, cristallisant des interventions ciblées au profit des détenteurs de droits (populations, particulièrement les plus vulnérables) et des débiteurs d'obligations (gouvernement, institutions publiques, autorités locales - administratives, traditionnelles et religieuses - et Société Civile.

L'axe 1 intitulé **Création d'opportunités pour le développement économique du monde rural** vise l'augmentation des revenus des producteurs et l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

L'axe 2 relatif à **Amélioration de l'accès équitable des populations (hommes et femmes) aux droits et aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable** a ciblé comme effets : l'éducation de base et une formation de qualité au profit des enfants, des adolescents et des adultes et particulièrement des groupes les plus vulnérables, la mise à disposition d'un paquet complet de santé de qualité au profit des mères et enfants, la protection sociale adéquate des groupes vulnérables, la protection contre les violences, abus et exploitations des groupes vulnérables (jeunes filles, garçons et femmes), la mise en place d'initiatives d'adaptation aux changements climatiques favorisant l'accès adéquat des personnes affectées aux services sociaux de base et le développement de moyens d'existence durable.

L'axe 3 centré sur le **Renforcement de la gouvernance au niveau central et local en appui au développement humain durable** vise l'accroissement des capacités des institutions nationales (centrales, territoriales et locales) pour promouvoir la gouvernance des politiques et programmes de développement humain d'une manière participative, transparente, équitable et en conformité des engagements nationaux.

Ces interventions n'excluent pas de nouveaux domaines de développement (notamment en rapport avec l'accélération de la mise en œuvre des OMDs) qui seront définis par le Gouvernement au cours de la période couverte et pour lesquels la réponse du Système des Nations Unies sera sollicitée. Ainsi construit, le PNUAD constitue le cadre de planification stratégique et de programmation des ressources du SNU au Sénégal pour la période 2012-2016. Il sert de référence pour les Plan d'Action de Programmes Pays, les Plans et budgets de travail annuels/biannuels des Agences du SNU. Il est également mis en œuvre au moyen des programmes conjoints érigés sur chacun des axes du DPES.

Les ressources estimatives du PNUAD 2012-2016 s'élèvent à **178 030 616** millions \$ US. L'axe 1 (développement économique) emporte 32% des ressources, l'axe 2 (services sociaux de base) 60% des ressources et l'axe 3 (gouvernance) 8% de ces ressources. Par rapport au PNUAD 2007 – 2011 estimé à 141 millions \$ US, on note une augmentation de 37 millions \$ US en valeur absolue et 21% en valeur relative.

Le dispositif de pilotage repose sur deux niveaux, stratégique et technique pour plus d'efficacité et s'appuie sur le Comité Directeur, l'Equipe Pays, le Comité des Programmes et les Groupes Thématiques. Il repose également sur la cohérence des interventions, le maintien du leadership de la partie gouvernementale, la participation des acteurs non étatiques, la focalisation sur les résultats et la redevabilité, la promotion de programmes conjoints multisectoriels et le renforcement de la communication. Afin d'assurer la cohérence globale du système, le dispositif de suivi et d'évaluation du PNUAD s'inscrit dans celui du DPES. Les exercices de suivi et d'évaluation du PNUAD s'effectuent conjointement par le SNU et la partie nationale. Le dispositif de suivi et d'évaluation comprend : une revue annuelle conjointe pour suivre les progrès réalisés et leur contribution au DPES, une évaluation à mi parcours, une évaluation finale et la production de rapports de progrès du PNUAD conformément aux Standards Opérationnels et aux orientations définis par le Groupe de Développement des Nations Unies.

## **LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES**

<b>ACC</b>	Adaptation aux Changements Climatiques
<b>ADPME</b>	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
<b>ANAT</b>	Agence Nationale d'Aménagement du Territoire
<b>AGVSAN</b>	Analyse globale de la vulnérabilité de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
<b>ANE</b>	Acteurs Non Etatiques
<b>ANSD</b>	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
<b>ARM</b>	Agence de Régulation des Marchés
<b>ARV</b>	Anti Rétroviraux
<b>ASER</b>	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
<b>APIX</b>	Agence Nationale chargée de la Promotion de l'Investissement
<b>BIT</b>	Bureau International du Travail
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>BNSPT</b>	Bourse Nationale de Sous-traitance et de Partenariat
<b>BRS</b>	Banque Régionale de Solidarité
<b>CAP</b>	Connaissances, Attitudes, Pratiques
<b>CC</b>	Changements Climatiques
<b>CCIAD</b>	Chambre de Commerce, d'Industrie et D'Agriculture du Sénégal
<b>CDMT</b>	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
<b>CDSMT</b>	Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme
<b>CEPOD</b>	Centre d'Etudes et de Politiques pour le Développement
<b>CEPS</b>	Centre d'Etude et de Prospective Stratégique
<b>CNCAS</b>	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
<b>CNDS</b>	Comité National du Dialogue Social
<b>CPN</b>	Consultations Périnatales
<b>DAGAT</b>	Direction des Affaires générales et de l'Administration territoriale
<b>DALN</b>	Direction de l'Alphabétisation et des Langues Nationales
<b>DAPS</b>	Direction de l'Analyse, des Prévisions et des Statistiques
<b>DEFCCS</b>	Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols



<b>DIREL</b>	Direction de l'Elevage
<b>DPEE</b>	Direction des Etudes et de la Prévision Economique
<b>DPES</b>	Document de Politique Economique et Sociale
<b>DPN</b>	Direction des Parcs Nationaux
<b>DPV</b>	Direction de la Protection des Végétaux
<b>DSRP</b>	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>EDS</b>	Enquêtes Démographiques et de Santé
<b>EPT</b>	Education pour Tous
<b>ESAM</b>	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
<b>ESPS</b>	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
<b>ETFP</b>	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FENU</b>	Fonds d'Equipement des Nations Unies
<b>FIDA</b>	Fonds International de Développement Agricole
<b>FNPJ</b>	Fonds National de Promotion de la Jeunesse
<b>FPE</b>	Fonds de Promotion Economique
<b>GAR</b>	Gestion Axée sur les Résultats
<b>ICC</b>	Initiatives d'Adaptation aux Changements Climatiques
<b>IEC</b>	Information Education Communication
<b>IDH</b>	Indice de Développement Humain
<b>ISU</b>	Institut de Statistique de l'UNESCO
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MICS</b>	Multiple Indicator Cluster Survey/Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples
<b>MPE</b>	Micro et Petites Entreprises
<b>ND</b>	Non déterminé
<b>OHCHR</b>	Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme
<b>OIM</b>	Organisation Internationale pour les Migrations
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé

<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>ONUDC</b>	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
<b>ONUDI</b>	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
<b>ONUSIDA</b>	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
<b>ONU HABITAT</b>	Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains
<b>PAFA</b>	Projet d'Appui aux Filières Agricoles
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PDMAS</b>	Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal
<b>PME</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>PMI</b>	Petites et Moyennes Industries
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>PTF</b>	Partenaires Techniques et Financiers
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>RMDH</b>	Rapport Mondial sur le Développement Humain
<b>SAP</b>	Système d'Alerte Précoce
<b>SCA</b>	Stratégie de Croissance Accélérée
<b>SCOFI</b>	Scolarisation des Filles
<b>Sida</b>	Syndrôme d'Immunodéficience Humaine
<b>SFD</b>	Systèmes Financiers Décentralisés
<b>SNU</b>	Système des Nations Unies
<b>SONUB</b>	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base
<b>SONUC</b>	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complets
<b>SRP</b>	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>TBS</b>	Taux Brut de Scolarisation
<b>TDR</b>	Termes de Référence
<b>UCSPE</b>	Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique
<b>UNDAF</b>	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Appui au Développement
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
<b>UNFPA</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population

<b>UN-HABITAT</b>	Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains
<b>UNHCR</b>	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>UNIFEM</b>	Fonds des Nations Unies pour la Femme
<b>UN OCHA</b>	Office des Nations Unies pour la Coordination des Affaires humanitaires
<b>UNOPS</b>	Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets
<b>USAID</b>	Agence Américaine pour le Développement International
<b>VIH</b>	Virus d'Immunodéficience Humaine

## SECTION 1 : INTRODUCTION

### 1.1 Le processus de formulation du PNUAD

La réflexion sur le processus de formulation du nouveau cycle du Plan Cadre des Nations unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD) a été lancée en février 2010 au cours de la réunion mensuelle des Chefs d'Agences du Système des Nations Unies (SNU). La retraite annuelle de l'Equipe Pays du SNU au Sénégal des 2 et 3 juin 2010 a défini le cadre institutionnel de conduite du processus. Ce cadre institutionnel mis en place sous le leadership du gouvernement du Sénégal a permis de conduire un processus d'élaboration du PNUAD très participatif. Tous les principaux partenaires nationaux et toutes les organisations du système des Nations Unies s'y sont engagés. Le plan d'engagement validé au début du processus a intégré l'agenda et les activités clés du Bilan du deuxième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP II) et de l'élaboration du Document de Politique Economique et Sociale (DPES).

L'Equipe pays du Sénégal n'a pas réalisé de Bilan Commun de Pays dans le cadre de l'élaboration du PNUAD 2012-2016. Le Bilan du DSRPII et le Rapport (septembre 2010) de progrès et les perspectives vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont permis à l'Equipe Pays du SNU de disposer d'informations appropriées sur les défis auxquels le Sénégal devra faire face au cours des cinq prochaines années. Ces rapports ont été complétés par une analyse documentaire complémentaire qui a exploité les récentes études et évaluations sectorielles conduites dans le pays. Cette analyse documentaire complémentaire a permis de mieux cerner les gaps en matière de prise en compte des principes de programmation. Le processus de formulation du nouveau Plan Cadre a également pris en compte les leçons tirées de la mise en œuvre du PNUAD 2007-2011. Les avantages comparatifs du SNU ont été analysés, au cours de la réunion des chefs d'agences tenue les 19 et 22 novembre 2010, à partir des priorités annoncées par le DPES, pour identifier les domaines potentiels où l'appui du SNU au processus de développement du Sénégal apporterait le maximum de valeur ajoutée.

L'atelier de planification stratégique a été organisé du 23 au 25 novembre 2010, avec l'appui du Collège des Nations Unies, sous le leadership du gouvernement. Il a rassemblé environ 80 participants représentant les ministères, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, le secteur privé et l'équipe-pays des nations unies. Au cours de cet atelier, les axes stratégiques du PNUAD pour la période 2012-2016 ont été définis, ainsi que les domaines de programmation conjointe.

Le PNUAD 2012-2016 a été finalisé au cours des étapes ci-après :

- L'organisation de trois ateliers de finalisation de la matrice de résultats et de suivi et évaluation. A cours des ces ateliers, les participants ont également affiné les domaines de programmation conjointe.
- L'organisation d'une réunion de revue du draft du PNUAD le 09 février 2011 avec la partie nationale. Les observations et commentaires issus de cette réunion ont été intégrés dans la version qui a été revue par l'équipe pays du SNU au cours de sa rencontre du 15 février 2011.
- La transmission de la version provisoire du PNUAD aux différents groupes de lecture et au QSA le 16 février 2011.
- La validation du PNUAD par l'Equipe pays du SNU après l'intégration des commentaires et observations des différents groupes de relecture a été faite, lors de la réunion mensuelle des chefs d'agence du 13 avril 2011.

- La validation finale du PNUAD et son approbation entre les principaux acteurs, notamment, le gouvernement, l'équipe pays du SNU, les Organisations non gouvernementales et de la Société Civile, et d'autres partenaires nationaux et internationaux.

## **1.2 Le positionnement du SNU au Sénégal**

Le Système des Nations Unies au Sénégal a, dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD 2007-2011, accompagné le gouvernement dans ses efforts d'accélération de la croissance économique et de réduction de la pauvreté. L'appui du SNU s'est davantage focalisé dans la mise en place d'initiatives visant l'atteinte des OMDs, le partage équitable des fruits de la croissance économique et le renforcement de la bonne gouvernance. Les axes prioritaires du PNUAD 2007-2011 sont en parfaite adéquation avec les axes stratégiques du DSRPII (la création de richesse, l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base, la protection sociale et la gestion des risques et catastrophes, la gouvernance et le développement décentralisé et participatif).

Le rôle moteur du SNU dans la mise en œuvre du DSRP II a été apprécié positivement par le gouvernement du Sénégal. Les initiatives développées ont permis de réaliser des progrès notables notamment dans : (i) les secteurs sociaux, (ii) la promotion de la bonne gouvernance, (iii) la promotion du partenariat, (iii) la consolidation du dialogue social et du développement participatif. Confirmant ces résultats, l'évaluation à mi-parcours du PNUAD 2007-2011 a souligné comme leçons à capitaliser : (i) l'importance des arrangements institutionnels dans l'efficacité des programmes d'appui au développement, (ii) l'utilité des interventions ciblées en zones de concentration lorsqu'elles sont bien menées, (iii) la nécessité d'une meilleure prise en compte du contexte de décentralisation dans la conception et la mise en œuvre de la SRP.

Pour maximiser ce rôle moteur du SNU, l'évaluation a recommandé à l'équipe pays de mettre en œuvre des stratégies visant, notamment : (i) le renforcement du dispositif de suivi, de l'évaluation et de la communication pour faciliter la documentation et la diffusion des initiatives réussies, (ii) une meilleure exploitation des opportunités d'interventions conjointes pour réduire les duplications, (iii) une meilleure appropriation du PNUAD par tous les acteurs y compris la partie nationale, (iv) une meilleure maîtrise des moyens nécessaires à la mise en œuvre du PNUAD.

## **1.3 Les avantages comparatifs du SNU au Sénégal**

Pour faire face aux défis de développement humain durable identifiés par le Bilan du DSRP II, le gouvernement du Sénégal a fait l'option d'élaborer un Document de Politique Economique et Sociale qui vise : (i) l'accélération de la croissance économique et (ii) l'accélération de la réalisation des OMDs à l'horizon 2015. Ce nouveau cadre de développement révèle les défis ci-après :

- une croissance économique forte, durable, créatrice d'emplois et réductrice de pauvreté ;
- une meilleure gouvernance administrative, économique et financière ainsi que locale ;
- la correction de la tendance à la persistance/aggravation des inégalités à l'accès aux services sociaux de base et la protection sociale;
- la préservation et de la restauration d'un environnement durable ainsi que de la prévention et de la gestion des risques ;
- la promotion de l'équité et l'égalité du genre.

Les leçons apprises de l'analyse de la situation nationale indiquent que certaines franges de la population risquent de ne pas jouir de certains droits sociaux, du fait de l'inégale répartition des infrastructures et des ressources humaines qualifiées, et de la faible qualité des services. Il s'agit entre autres, des droits relatifs aux OMDs liés à la santé maternelle et infantile, l'éducation de qualité, l'alimentation, l'emploi. Cette situation touche aussi bien les hommes que les femmes. Cependant, les écarts entre hommes et femmes, en matière d'accès et de jouissance de ces droits, persistent.

L'analyse de la situation nationale relève en outre des problèmes de capacités en matière : (i) de planification axée sur les résultats, y compris le suivi et l'évaluation, et : (ii) de développement institutionnel au niveau aussi bien des services publics que des organisations de la société civile, malgré les progrès observés. Cette situation est plus cruciale dans certaines régions dans le contexte de mise en œuvre de la politique de décentralisation.

Sur la base de ces défis, les agences du SNU au Sénégal ont analysé individuellement et collectivement leurs forces et faiblesses et examiné de manière très critique, les opportunités et menaces auxquelles elles font face. Les résultats de ces analyses ont été partagés avec les partenaires nationaux et internationaux, au cours de l'atelier de planification stratégique et ont permis de déterminer les avantages comparatifs du SNU au Sénégal.

Compte tenu de sa neutralité et de sa crédibilité, de son mandat en matière de promotion des Droits Humains, son expérience et de son réseau d'expertise, de son capital connaissance/information en matière de développement durable et de sa forte concentration dans les secteurs sociaux, le SNU au Sénégal dispose des avantages comparatifs pour :

- L'appui conseil sur les questions stratégiques de développement, notamment l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques/stratégies du développement ;
- Les actions de plaidoyer pour la mobilisation de ressources et de partenariat pour le développement durable ;
- Le développement de stratégies et d'initiatives conjointes d'accélération de l'atteinte des OMD (en particulier les OMD 3, 4 et 5) tant au niveau national que local ;
- Le renforcement des capacités nationales en matière de prise en compte effective du genre et droits humains, de la GAR et de l'environnement durable comme base de la programmation et de la budgétisation ;
- La promotion de la gouvernance démocratique et locale dans les institutions publiques, la société civile et les communautés.

Le présent UNDAF mettra l'accent sur la réponse à ces défis et exploitera les avantages comparatifs du SNU pour définir des axes de coopération pertinents pour les cinq prochaines années.

## SECTION 2 : RESULTATS DU PNUAD

Se fondant sur ses avantages comparatifs et les défis de développement auxquels le Sénégal devra faire face, le SNU s'est engagé à :

- Respecter la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le Plan d'Action d'Accra à travers l'harmonisation et la cohérence de ses interventions avec les priorités nationales définies par le DPES ;
- Prendre en compte les leçons apprises de l'analyse de la situation nationale et de la mise en œuvre du PNUAD 2007-2011 dans la définition des domaines de coopération à couvrir par le PNUAD 2012-2016 ;
- Définir des résultats clairs, mesurables et réalisables en fonction de ses possibilités et des opportunités de mobilisation de ressources ;
- Promouvoir les programmes conjoints, suivant une approche multisectorielle, pour maximiser les résultats, dans un souci d'efficacité et d'efficience ;
- Renforcer le partenariat avec d'autres acteurs nationaux et internationaux, en vue de maximiser les synergies et complémentarités.

A ce titre, les trois axes ci-après ont été retenus pour le prochain plan cadre :

- Création d'opportunités pour le développement économique du monde rural ;
- Amélioration de l'accès équitable des populations aux droits et aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable;
- Renforcement de la gouvernance au niveau central et local en appui au développement humain durable.

Ces trois axes de coopération, qui répondent bien à ceux retenus dans le DPES (i Création d'opportunités économiques et de richesse, ii Accès aux services sociaux, Protection sociale et développement durable, iii Gouvernance) permettent également au SNU de développer et de mettre en œuvre des initiatives à impact accéléré autour de huit (8) effets qui contribuent à l'ensemble des huit OMDs.

Les interventions du système des Nations Unies au Sénégal dans le cadre de ces trois axes de coopération se focaliseront sur des réponses appropriées aux gaps identifiés en matière de prise en compte des cinq principes de programmation. Ces interventions cibleront prioritairement :

- Les principaux détenteurs de droits, à savoir les populations les plus vulnérables susceptibles de ne pas jouir des droits y relatifs. En outre, les inégalités du genre seront prises en compte dans le ciblage des principaux bénéficiaires des interventions du SNU. Les interventions du SNU contribueront notamment aux renforcements de capacités de ces populations vulnérables qui vivent majoritairement dans les zones rurales et périurbaines du pays.
- Les principaux débiteurs d'obligations, notamment le Gouvernement, les institutions publiques, les autorités locales (administratives, traditionnelles et religieuses) et la Société Civile, en vue d'améliorer la qualité des politiques, plans, programmes et stratégies nationaux et locaux de développement durable et de renforcer le système de gouvernance. Le SNU soutiendra les interventions qui portent sur le renforcement des capacités nationales à conduire et gérer un développement durable et équitable.

## **2.1 Création d'opportunités pour le développement économique du monde rural**

Le gouvernement du Sénégal s'est engagé à réduire de moitié, entre 1990 et 2015 l'extrême pauvreté et la proportion de sa population souffrant de faim. Malgré les efforts notables consentis par le Gouvernement, le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2010 situe le Sénégal au 144<sup>ème</sup> rang sur 169 pays en termes d'Indice Humain de Développement (IDH) avec un Gender Inequality Index de 0,727 qui classe le pays au 113<sup>ème</sup> rang sur 169. La faible progression de l'IDH qui est passé de 0,388 en 2005 à 0,411 en 2010, s'explique notamment par un ralentissement de la croissance du PIB réel, avec 3,2% en 2008 et 2,2% en 2009 selon la DPEE et une stagnation du niveau général de pauvreté qui serait passé de 50,8% en 2005 à 50,7% en 2009<sup>1</sup> et son augmentation en milieu rural (61,9% en 2005 à 63,2% en 2009) et dans les zones péri urbaines<sup>2</sup>, notamment sous le double effet de la faiblesse de la croissance économique et de la forte croissance démographique (2,3% en 2006, 2,6% en 2008 et 2,7% en 2009).

Selon les données de l'ESAM-2 (2002) et de l'ESPS-1 (2006), repris par le Rapport National sur les OMD (2010), le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) a connu une légère augmentation. En effet, il est passé de 13,6% en 2002 à 14,4% en 2005, soit une dégradation de l'ordre d'un point de pourcentage. Cette tendance a été constatée dans les zones urbaines, tandis que le taux a baissé en zone rurale (12% en 2002, contre 10,3% en 2005). Partant de ces données (ESAM et l'ESPS), le rapport de la sous commission *Emploi, PME et Microfinance constituée pour le DPES* estime à 49,3% le taux d'activité global (défini comme le rapport du nombre d'actifs sur la population en âge de travailler) en 2009.

L'extrême jeunesse de la population (49% de la population a moins de 18 ans selon l'ESPS 2006) ainsi que les écarts persistants entre les sexes malgré les progrès réalisés rendent cruciaux les défis économiques et sociaux à relever. Le faible accès de ces jeunes à l'emploi et au marché du travail est du entre autres à leur niveau d'emploi et à la qualité de l'enseignement et l'insuffisance d'opportunités réelles en matière de créneaux porteurs d'emplois, en particulier en milieu rural et périurbain.

En outre, la faiblesse des opportunités de création de richesse en milieu rural induit un exode rural ainsi qu'une forte migration des jeunes vers les pays de la sous-région ainsi que les pays du Nord dans des conditions les exposant à des situations de vulnérabilité très élevés. Le pays subit encore les conséquences de la crise financière internationale et éprouve des difficultés à maîtriser des secteurs clés de la vie économique et sociale comme l'énergie et l'alimentation.

Prenant en compte la situation nationale par rapport aux différentes cibles de l'OMD1, le SNU au Sénégal se propose, au regard de ses avantages comparatifs, à appuyer le Gouvernement du Sénégal à réaliser l'axe stratégique du DPES "Création d'opportunités pour le développement économique du monde rural". A travers cet engagement, le SNU veut faire bénéficier aux populations des zones rurales (plus défavorisées) et plus particulièrement aux femmes et aux jeunes, des initiatives d'emplois décents et de création de revenus, ainsi qu'une meilleure sécurité alimentaire. Deux effets inter liés sont poursuivis dans le PNUAD 2012-2016 :

L'effet 1 intitulé "Dans les zones d'intervention, les revenus des producteurs, hommes et femmes, sont augmentés" vise l'accélération de l'OMD1 et prend en compte le genre (OMD3). Les résultats attendus sont : le renforcement des réseaux des acteurs et des actrices en vue de leur professionnalisation ;

---

<sup>1</sup> Rapport provisoire Banque Mondiale et ANSD, juin 2010

<sup>2</sup> Selon le profil des disparités de genre au Sénégal, les ménages dirigés par les femmes sont globalement moins pauvres ; ils sont plus nombreux en milieu urbain (23%) qu'en milieu rural (17%).



l'amélioration de l'offre de service énergétique alternative et renouvelable ; l'amélioration du système de financement au niveau local, l'augmentation et le renforcement des MPE/PME en apportant un appui financier, technique et organisationnel pour augmenter et renforcer les capacités des acteurs et actrices dans les zones d'intervention.

L'effet 2 porte sur "La sécurité alimentaire et nutritionnelle, des populations (hommes et femmes) est améliorée de façon durable". Cet effet participe directement aux efforts nationaux pour la réalisation de l'OMD1 et contribue aux OMD 3, 4 et 5. Les appuis du SNU viseront : l'augmentation des capacités productives du monde rural (hommes et femmes); la diversification de la production, encore soumise aux conditions climatiques, pour corriger le déséquilibre de la consommation alimentaire essentiellement basée sur les céréales ; l'extension et le renforcement des banques communautaires des produits agricoles ; une contribution au désenclavement des zones de production; l'amélioration de la consommation alimentaire des adultes et des enfants.

La réalisation de ces deux effets va apporter des changements entre autres en termes de création d'opportunités de : (i) chaînes de valeurs pour permettre aux populations du monde rural d'accroître leurs revenus et leur qualité de vie et (ii) diversification des activités génératrices de revenus.

La coordination des interventions du SNU au niveau de cet axe, s'inscrira dans les mécanismes et dispositifs nationaux du DPES.

## **2.2 Amélioration de l'accès équitable des populations aux droits et aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable**

En s'inscrivant dans la réalisation des engagements pris pour la réalisation des OMDs, le gouvernement du Sénégal a fourni de grands efforts pour : (i) assurer l'éducation primaire pour tous (OMD1), (ii) réduire la mortalité infantile (OMD4), (iii) améliorer la santé maternelle (OMD5), (iv) combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies (OMD6), et (v) préserver l'environnement (OMD7). Cependant, des gaps importants existent encore dans certains domaines, en particulier la santé où les données récentes indiquent que les OMD 4 et 5 risquent de ne pas être atteints en 2015 si les tendances actuelles sont maintenues.

Dans le domaine de l'éducation, le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 79,7% en 2004 à 94,4% en 2010, avec un taux de parité en faveur des filles ayant évolué de 0,96 à 1,1 en 2010 pour les mêmes périodes ; Toutefois, d'importants gaps restent à combler en matière de taux d'achèvement qui n'est que de 59,6% (2009) qui se désagrège en 60,4 % pour les filles et 58, 7% pour les garçons (59,6% en 2009)<sup>3</sup> avec un taux de redoublement de 6,4%.

En matière de santé, bien que des efforts importants aient été réalisés, les taux de mortalité maternelle et infantile restent élevés : 85 décès pour 1000 en 2008-2009 selon l'enquête ENSPII 2008-2009. Les décès maternels et néonataux sont dus à un accès encore limité aux SONUB et SONUC dans un contexte de faible prévalence contraceptive (10,2% en 2005) bien que les besoins non satisfaits en planification familiale soient élevés (32%). Cette situation est également due au relâchement de la vaccination, au niveau de malnutrition observé notamment dans les régions périphériques, et à l'insécurité alimentaire qui touche 15,1% des ménages en milieu rural et 8,5% en milieu urbain<sup>4</sup>. A cela

---

<sup>3</sup> Direction de la Planification et de la Réforme de l'éducation, rapport national sur la situation de l'éducation - 2010 au Sénégal

<sup>4</sup> Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN 2010).

s'ajoutent d'autres contraintes dans le secteur de la santé en général comme l'insuffisance de personnels qualifiés et la faible disponibilité des services dans certaines zones. L'atteinte des OMD 3 et 4 est étroitement liée au contexte économique et social (niveau d'éducation de la population, qualité des infrastructures pour un accès rapide aux soins, etc.).

S'agissant de la pandémie du VIH/Sida, bien que le taux de prévalence soit faible (0,7% en 2005) et que des progrès énormes ont été observés dans ce domaine, les femmes sont deux fois plus infectées que les hommes (0,9% contre 0,4%). Certaines régions comme Kolda sont également plus touchées que d'autres et attendent des interventions accrues. Les résultats très encourageants ont été relevés en matière de lutte contre le paludisme. En effet, la proportion des ménages possédant une moustiquaire imprégnée est passée de 36% en 2006 à 60% en 2009<sup>5</sup> suivant l'ENSP II de 2009. Selon la même source, la prévalence du paludisme était de 5,7 au début de l'année 2009.

L'accès des populations à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement constitue un des déterminants important de l'état de santé des populations et du développement durable. Malgré les progrès importants réalisés, notamment dans l'accès à l'eau potable dont le taux est passé de 76,6% en 2005 à 84,1% en 2009, des disparités régionales existent encore dans ces domaines<sup>6</sup>.

Dans le domaine de l'environnement, malgré les résultats positifs relevés par le bilan du DSRP II, les problématiques émergentes liées au changement climatique méritent d'être davantage prises en charge pour la réalisation effective d'un développement durable. En effet la prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques reste toujours circonscrite à la gestion des risques et des catastrophes. La faible opérationnalité des systèmes d'alerte précoces face aux occurrences climatiques extrêmes, demeure également un autre défi sur lequel des réponses méritent d'être apportées. Une telle démarche pourrait être facilitée par l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les instruments de planification nationale, sectorielle et locale.

En outre, avec les transformations sociales en cours, les problèmes de protection des groupes vulnérables demeurent persistants (la violence contre les femmes, les enfants, les filles, l'exploitation économique des enfants, les mariages précoces, l'excision), et restent des défis à relever d'urgence dans le cadre de l'application de la Déclaration du Millénaire à laquelle le Sénégal a souscrit.

Des leçons tirées du PNUAD 2007-2011, il apparaît clairement que le SNU au Sénégal a produit de résultats assez tangibles dans l'axe services sociaux de base. C'est pourquoi, le SNU a identifié l'axe "Accélération de l'accès des populations aux droits et services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable" du DPES comme domaine prioritaire du PCNUAP 2012-2016. Ce faisant, le SNU, veut non seulement renforcer les résultats obtenus de sa coopération passée avec le Sénégal, mais surtout aider le pays à passer progressivement à l'échelle les initiatives réussies.

Cette priorité participe à l'effectivité des conventions relatives aux droits humains et à l'atteinte des OMD 1 à 8<sup>7</sup>. Le choix de ces effets est soutenu par les tendances observées à partir du Bilan du DSRP

---

<sup>5</sup> Concernant l'utilisation de Moustiquaires Imprégnées par les femmes enceintes, on constate également une nette amélioration, la proportion étant passée de 17 % en 2006 à 29 % en 2008-2009.

<sup>6</sup> (Note n° 507/MAHP/PEPAM, juin 2010)

<sup>7</sup> Les OMD : 1.Réduire l'extrême pauvreté et la faim ; 2.Assurer l'éducation primaire pour tous ; 3.Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; 4.Réduire la mortalité infantile ; 5.Améliorer la santé

Il dans les secteurs sociaux. Bien que des efforts appréciables aient été réalisés dans les secteurs sociaux, notamment dans l'éducation, le déséquilibre observé entre la croissance économique et la croissance démographique a induit des besoins et droits sociaux dont la prise en charge nécessite des efforts soutenus.

Les interventions du SNU dans le nouveau plan cadre, conformes aux recommandations des organes des traités, en associant d'autres partenaires, seront structurées autour de cinq effets liés à :

- la jouissance par les enfants et les adolescents d'une éducation de base et d'une formation de qualité à poursuivre à travers le renforcement des capacités et des conditions d'accueil des structures d'éducation de base, la diversification de l'offre d'éducation, la formation qualifiante des jeunes et des adultes, l'amélioration du taux d'achèvement, la prise en charge des enfants les plus vulnérables en tenant compte de la problématique du maintien des jeunes filles.
- la disponibilité d'un paquet complet d'interventions de santé de haute qualité au profit des mères et des enfants, particulièrement les plus vulnérables, dans les zones d'intervention du SNU, en conformité avec le Plan d'Accélération des OMD 4 et 5 (New York, septembre 2010) ;
- La disponibilité au profit des groupes vulnérables d'un système de protection sociale adéquat par des initiatives consistant à appuyer les instruments de filets sociaux de sécurité et un dispositif d'accompagnement pour une réinsertion socio professionnelle de qualité et un accès à l'emploi décent ;
- La protection adéquate des groupes vulnérables (jeunes filles, garçons et femmes) contre les violences, abus et exploitation et leur accès à des services de protection spécifiques de qualité et le renforcement du cadre institutionnel et légal de protection des groupes vulnérables (prévention et/ou répression), y compris l'implication des acteurs non étatiques (ANE) dans les mécanismes de veille et d'alerte contre les violences, abus et exploitations.
- L'accès adéquat des populations affectées par les catastrophes aux services sociaux de base notamment par la fonctionnalité et le dynamisme des comités régionaux et départementaux d'alerte pour le renseignement régulier des indicateurs d'alerte précoce relatifs aux risques de catastrophe et la construction de logements pour les populations victimes ou menacées ; y compris le renforcement, au niveau national et local, d'initiatives d'adaptation aux changements climatiques favorisant le développement de moyens d'existence durable.

Les principaux changements attendus de l'appui du SNU porteront sur : (i) l'amélioration de la qualité de l'éducation de base, (ii) l'accroissement de la qualité des soins de santé préventifs et curatifs, (iii) la disponibilité de services de santé maternelle, néonatale et infantile de haute qualité, (iv) le renforcement de la capacité des populations à utiliser les services de santé disponibles, (v) l'accroissement des filets de protection sociale et une plus grande couverture des populations, (vi) la réduction de l'impact du changement climatique sur le développement humain durable. Ces changements vont contribuer à l'accélération de la réalisation des OMDs, en particulier les OMDs 4 et 5.

La coordination des interventions de cet axe, se fera aussi bien à travers les dispositifs internes du SNU, mais surtout à travers les cadres nationaux existant au niveau des différents secteurs que couvre cet axe : santé, éducation, hygiène/assainissement, environnement.

---

maternelle ; 6.Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ; 7.Préserver l'Environnement ; 8.Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

### **2.3 Renforcement de la gouvernance au niveau central et local en appui au développement humain durable**

Les textes fondamentaux du Sénégal garantissent la liberté et la protection de chaque citoyen. En outre, le Sénégal a fait de la promotion de la bonne gouvernance son cheval de bataille. La politique de décentralisation a par ailleurs permis de renforcer la participation de tous les acteurs aux processus de prise de décision. Le diagnostic du Document de Politique Economique et Sociale (DPES) souligne des avancées notables notamment en matière d'amélioration de la gestion des finances publiques, de modernisation de l'administration et d'institutionnalisation du dialogue social. Des défis restent à relever sur des questions de fond, comme l'efficacité de l'aide, la lutte contre la corruption et les trafics illicites, la participation effective des Acteurs Non Etatiques au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, la capacité économique des collectivités locales, et d'approche comme la généralisation de la gestion axée sur les résultats du développement, la systématisation de la prise en charge du genre, des droits humains et du développement durable dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de développement.

Pour faire face à ces défis, le Gouvernement a inscrit au titre des axes stratégiques du DPES, "le renforcement de la gouvernance au niveau central et local en appui au développement durable".

Le SNU, par le biais du PNUAD 2012-2016 s'engage à soutenir les efforts du Gouvernement au niveau de cet axe à travers l'effet "Les institutions nationales (centrales, territoriales et locales) ont les capacités pour promouvoir la gouvernance des politiques et programmes de développement humain d'une manière participative, transparente, équitable et en conformité des engagements nationaux".

Sont notamment attendus comme résultats : (i) la formulation d'une stratégie nationale d'accélération de l'atteinte des OMDs<sup>8</sup> ainsi que l'appui à son suivi et évaluation, (ii) le renforcement des capacités de l'administration publique en matière de formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation des politiques publiques sensibles au genre, (iii) le renforcement du leadership du gouvernement dans la coordination des partenaires techniques et financiers en vue d'une optimisation et d'une mobilisation des ressources, (iv) l'harmonisation des lois et politiques nationales aux conventions internationales ratifiées, (v) l'institutionnalisation du genre et des droits humains, (vi) le renforcement de la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique pour la production régulière et l'utilisation optimale des données désagrégées (genre et autres) pour la planification du développement, (vii) l'intensification des efforts visant à la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Réforme de l'Etat, (viii) le renforcement des capacités techniques et financières des collectivités locales en particulier par l'adoption du budget participatif pour les positionner comme de véritables acteurs économiques de proximité en prenant des actes de gouvernance de nature à créer des opportunités économiques et le renforcement des capacités des ANE y compris les associations de femmes pour les faire participer davantage à la mise en œuvre de la politique de développement économique et social en contribuant à la délivrance de services sociaux de qualité pour un développement durable et leur faire jouer un rôle capital de veille citoyenne comme sentinelles des droits humains.

Conformes aux orientations du Programme National de Bonne Gouvernance, ces interventions vont permettre de consolider les progrès importants réalisés par le Sénégal en matière de gouvernance démocratique et d'instauration de l'Etat de droit et appuyer les efforts des forces nationales (gouvernement central, collectivités locales et acteurs non étatiques) pour une gouvernance plus efficace des secteurs clés du développement.

---

<sup>8</sup> L'appui à la mise en œuvre de cette stratégie d'accélération se fera à travers les interventions relatives aux axes 1 et 2 du PCNUAD, sur la base des avantages comparatifs du SNU au Sénégal.

## **2.4 Programmes conjoints**

Le PNUAD constitue le cadre de planification stratégique et de programmation des ressources du SNU au Sénégal pour la période 2012-2016. Il sert de référence pour les Plan d'Action de Programmes Pays, les Plans et budgets de travail annuels/biennuels des Agences du SNU.

Pour corriger la faiblesse des programmes conjoints relevée par l'évaluation à mi parcours du PNUAD 2007 – 2011 et maximiser la réalisation des effets attendus du PNUAD 2012 - 2016, le SNU au Sénégal s'est engagé pour développer des programmes conjoints multisectoriels. Pour chaque axe stratégique du DPES pour lequel contribue le SNU à travers le PNUAD, il est développé un programme conjoint. Ces programmes conjoints ont été validés au cours de l'atelier de validation finale et font partie intégrante du PNUAD 2012-2016. Les mécanismes de coordination de ces programmes conjoints s'inscrivent dans le dispositif institutionnel global mis en place.

## **SECTION 3 : INITIATIVES HORS PNUAD**

Le PCNUAP 2011-2016 du Sénégal a fait l'effort d'intégrer dans la matrice des résultats, des effets et produits auxquels contribueront l'ensemble des organisations des nations unies présentes dans le pays à travers des actions aussi bien collectives qu'individuelles.

Ces interventions n'excluent pas de nouveaux domaines de développement (notamment en rapport avec l'accélération de la mise en œuvre des OMDs) qui seront définis par le Gouvernement au cours de la période couverte et pour lesquels la réponse du Système des Nations Unies sera sollicitée.

En outre, en fonction de la disponibilité de certains fonds d'affectation spéciale pour adresser les besoins de développement qui ne sont pas actuellement inscrits dans le PNUAD, des interventions spécifiques ciblées seront développées et mises en œuvre par les organisations du système des Nations Unies. Dans ce contexte, la programmation conjointe sera privilégiée.

## **SECTION 4 : RESSOURCES ESTIMATIVES DU PNUAD**

Les ressources estimatives du PNUAD 2012-2016 s'élèvent à **178 030 616** millions \$ US. L'axe 1 (développement économique) emporte 32% des ressources, l'axe 2 (services sociaux de base) 60% des ressources et l'axe 3 (gouvernance) 8% de ces ressources. Par rapport au PNUAD 2007 – 2011 estimé à 141 millions \$ US, on note une augmentation de 37 millions \$ US en valeur absolue et 21% en valeur relative. Cette tendance positive s'expliquerait essentiellement par l'engagement de nouvelles agences, mais aussi par la volonté du SNU de contribuer assez substantiellement à l'accélération de l'atteinte des OMD. L'allocation de ces ressources s'intègre dans les perspectives nationales et reflètent les avantages comparatifs du SNU. En effet, l'essentiel des ressources indicatives (60 %) sont orientées vers les secteurs sociaux, où les interventions du SNU sont plus concentrées. Ces montants restent indicatifs et seront précisés dans les documents cadres de coopération entre les différentes agences du SNU et le Gouvernement du Sénégal.

Des stratégies de mobilisation de ressources seront développées et mises en œuvre par l'Equipe pays du SNU pour combler les gaps éventuels en termes de financement du PNUAD.

## SECTION 5 : MECANISMES DE PILOTAGE DU PNUAD

Le pilotage du PNUAD 2012–2016 repose sur les principes suivants : l'Unité dans l'action, sous le leadership du Coordonnateur Résident, le maintien du leadership de la partie gouvernementale, la participation des Acteurs Non étatiques, la focalisation sur les résultats et la redevabilité, la prise en compte des leçons apprises du cycle précédent et la promotion de programmes conjoints multisectoriels. La mise en œuvre du plan cadre se focalisera sur l'Approche harmonisée de transfert direct de fonds aux partenaires nationaux d'exécution. Pour faciliter le suivi de sa mise en œuvre, le PNUAD sera décliné en plans d'actions prioritaires annuels.

Un dispositif de pilotage simplifié est mis en place pour éviter les lourdeurs et la dispersion et promouvoir l'efficacité. Ce dispositif se situe à deux niveaux : (i) politique et stratégique et (ii) technique et opérationnel. Les principales structures sont décrites ci-dessous. Elles intègrent également la coordination et la gestion des programmes conjoints.

**Le comité directeur.** Il est composé des Chefs d'Agences du SNU et des Responsables désignées de la partie nationale, il est co-présidé par le Coordonnateur Résident du SNU et le représentant du gouvernement. Il s'occupera des questions politiques et stratégiques et se réunit au moins une fois par an autour des fonctions suivantes : revue des progrès et des évaluations dans le cadre de la mise en œuvre du PNUAD, examen de l'articulation entre le PNUAD et le DPES, décisions stratégiques concernant les ajustements et/ou les réorientations possibles du PNUAD.

**L'équipe pays des Nations Unies.** Sous la présidence du Coordonnateur Résident, il est composé des Chefs d'Agences du SNU. Il a en charge la responsabilité première de mise en œuvre du PNUAD. Elle définit les orientations stratégiques et opérationnelles globales pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNUAD. Elle définit également les orientations visant le renforcement : (i) du partenariat stratégique, (ii) de la programmation conjointe, (iii) des actions communes de plaidoyer et de mobilisation de ressources et de communication.

Le Coordonnateur Résident mettra à la disposition de l'équipe pays des Nations Unies, l'Unité de Coordination pour faciliter le secrétariat de l'équipe pays.

**Le comité des programmes.** Composé de chargés de programmes des différentes Agences du SNU et des représentants/directeurs adjoints, ce comité facilite la coordination et la gestion des interventions programmatiques en rapport avec le PNUAD. Il assure l'interface entre l'équipe pays et les différents groupes de travail en charge de la mise en œuvre de l'UNDAF. Elle a en charge la préparation et le suivi : (i) du Plan d'actions prioritaires annuel du PNUAD et (ii) des revues conjointes annuelles avec le Gouvernement, y compris l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale du PNUAD. Un noyau "suivi et évaluation" sera dégagé de ce comité pour suivre la cohérence dans la mise en œuvre du cadre de suivi et évaluation du PNUAD, veiller au respect du calendrier de suivi et d'évaluation et appuyer les équipes nationales de suivi et d'évaluation. Il rend compte à l'équipe pays des Nations Unies.

**Les groupes thématiques.** Un groupe thématique de travail est respectivement mis en place autour des trois axes de coopération définis dans le PNUAD. Chaque groupe est composé de représentants des différentes agences qui contribuent à l'axe de coopération. Ces trois groupes auront en charge le suivi quotidien de la mise en œuvre des axes prioritaires de l'UNDAF. Ils proposeront, pour chaque axe, les actions prioritaires annuelles et les budgets respectifs sur la base de l'évolution de la mise en œuvre du PNUAD. Ils produisent chaque année un rapport sur l'état d'avancement des actions définies pour chaque axe ainsi que la documentation des initiatives réussies. Ces trois groupes rendent compte à l'équipe pays des Nations Unies à travers le comité des programmes.

Il est mis également en place des groupes de travail pour couvrir des thématiques transversales, notamment : (i) genre et droits humains, (ii) VIH/Sida, (iii) communication/plaidoyer, et (iv) OMT. Ces groupes qui peuvent s'ouvrir aux autres partenaires non nations unies, contribuent aux actions des trois groupes thématiques PNUAD.

Tenant compte des recommandations de la revue du PNUAD précédent en ce qui concerne la communication, le SNU met en place le groupe communication/plaidoyer pour maximiser l'appropriation/participation de tous les acteurs, prévenir les duplications et favoriser le partage des résultats et des leçons apprises à tous les niveaux d'intervention. Dans cette optique un plan annuel de communication autour de l'UNDAF est envisagé.

## **SECTION 6 : MECANISMES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PNUAD**

Afin d'assurer la cohérence globale du système, le dispositif de suivi et d'évaluation du PNUAD s'inscrit dans celui du DPES. Ainsi, il sera plus facile d'évaluer la contribution du SNU à la réalisation des résultats nationaux. A ce titre, les indicateurs ciblés pour le suivi du PNUAD sont définies à partir de cadres de référence de développement nationaux, dont entre autres le DPES.

Les exercices de suivi et d'évaluation du PNUAD s'effectuent conjointement par le SNU et la partie nationale. Les actions suivantes de suivi et d'évaluation seront réalisées :

- Une revue annuelle conjointe pour suivre les progrès réalisés et leur contribution au DPES. ;
- Une évaluation à mi parcours pour apprécier les résultats obtenus dans la première moitié du cycle, s'assurer qu'ils sont bien dans la trajectoire des objectifs finaux et prendre éventuellement des mesures correctives pour maximiser les chances d'atteinte des effets UNDAF ;
- Une évaluation finale à la fin du cycle pour indiquer clairement le niveau d'atteinte des effets et produits. mesurer les changements induits par le présent plan cadre, sa pertinence et son efficacité, son efficience et sa durabilité.
- La production de rapport de progrès du PNUAD conformément aux Standards Opérationnels et aux orientations définis par le Groupe de Développement des Nations Unies.

La matrice de résultats intègre le cadre de suivi et évaluation. Elle décrit les principaux indicateurs (niveau de référence et cibles) qui permettront de mesurer les progrès réalisés, les moyens de vérifications ainsi que les agences responsables.

Le chronogramme des activités de suivi et d'évaluation est joint en annexe. Il indique toutes les activités de suivi et d'évaluation que l'Equipe pays des nations unies doit mettre en œuvre chaque année durant le cycle du PNUAD.

Le SNU appuie la partie nationale pour la production de données de suivi de qualité sur la situation économique et sociale du pays et utilise ces données. Pour corriger les difficultés du passé notamment dans la collecte permanente des données de suivi, le suivi du PNUAD est matérialisé par des rapports périodiques, sur la base d'un canevas harmonisé, produit à chaque niveau de responsabilité, déclinant notamment les progrès notés, les contraintes, les leçons apprises et les mesures correctives aussi bien pour les activités à venir que pour le dispositif de suivi lui-même.

Ainsi, le SNU au Sénégal, à travers le PNUAD 2011 – 2016, a pris une option sans équivoque pour plus de pertinence (alignement plus étroit aux priorités nationales consignées dans le DPES, de rationalité (concentration des efforts dans des domaines où il peut apporter une valeur ajoutée réelle), de participation (implication effective des acteurs nationaux au niveau central et local dans la conception, la mise en œuvre et le suivi évaluation du PNUAD et des programmes dérivés), et donc pour plus d'efficacité. Le nouveau PNUAD contient des options innovantes (accent mis sur le monde rural pour le développement économique, développement économique local comme porte d'entrée de la gouvernance,...), mais s'appuie aussi sur les acquis et bonnes pratiques du PNUAD précédent comme l'effort d'ancrage des projets dans les structures gouvernementales (arrangements institutionnels), l'approche partenariale et la synergie des agences notamment dans les secteurs sociaux, l'intervention sur le terrain à travers des projets concrets au bénéfice direct des populations à côté de l'appui global apporté au gouvernement à un niveau plus stratégique, l'amorce de la décentralisation du suivi de la SRP, le leadership notoire joué sur la question cruciale des changements climatiques, notamment.

Le gouvernement a consenti d'importants efforts dans la maîtrise de la situation économique et sociale du pays en particulier à travers les revues du DSRP, l'évaluation des progrès accomplis pour l'atteinte des OMD, l'évaluation du degré de prise en charge de la Déclaration de Paris. Toutefois, le SNU doit poursuivre son appui à la partie nationale pour la production régulière de données de qualité désagrégées permettant de suivre avec plus d'efficacité et de rigueur la SRP.



## Matrice des résultats et de suivi et d'évaluation

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
<b>Axe stratégique d'intervention : Création d'opportunités pour le développement économique du monde rural</b> <b>(Axe stratégique 1 du DPES : création d'opportunités économiques et de richesses)</b>					
<b>OMDs : OMD 1, 3, 4, et 5</b>					
<b>Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale</b>					
<b>Effet 1</b> D'ici 2016, dans les zones d'interventions, les producteurs augmentent leurs revenus en utilisant de nouvelles connaissances, technologies et investissements à haute valeur ajoutée. <b>Agences SNU Contributives</b> FAO, FIDA, PAM, PNUD, ONUDI, PNUE, FENU, ONU Femmes, BIT	- % augmentation des revenus en moyenne désagrégé genre/par zone  - Taux d'accès des ménages en général et ceux dirigés par des femmes en particulier, MPME et PMI à l'énergie alternative et renouvelable  - Taux de croissance du crédit alloué - Qualité des services offerts par les SFD et la CNCAS - Taux de remboursement (H/F) Taux d'accès au crédit désagrégé par sexe et âge  - Taux d'accroissement des MPE/PME - Taux de mortalité des entreprises selon le sexe et l'âge - Taux d'accroissement des chiffres d'Affaires selon le sexe	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enquête dans les zones d'intervention</li> <li>Enquête ANSD/DPEE</li> <li>Etudes CEPD/SCA</li> <li>Enquête dans les zones d'intervention</li> <li>Etudes SCA/CEPOD</li> <li>Enquête PAFA, USAID, DHORT, DIREL, ARM, CSA</li> <li>Enquête dans les zones d'intervention</li> <li>Enquête dans les zones d'intervention</li> <li>Enquête dans les zones d'intervention</li> </ul>	<b>Risques</b> - Disponibilité de ressources (humaines, matérielles et financières) - Crises économiques et sociales - Changement climatique, Catastrophes naturelles  <b>Hypothèses</b> - Environnement des affaires assainies - Document de Politique Sectorielle des PME mis en œuvre	<b>Gouvernement du Sénégal :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assure la promotion des opportunités de développement local</li> <li>Consolide ses stratégies en faveur de la promotion du monde rural</li> <li>Veille à l'adoption de politiques de redistribution plus efficaces par des politiques de croissance pro-pauvres, créatrices de revenus et générateurs d'emploi</li> <li>Met en œuvre les dernières recommandations des comités de suivi des trois Conventions internationales ci-dessus citées</li> </ul> <b>Acteurs non étatiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Participent à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques pros pauvres</li> <li>Autres partenaires multi et bilatéraux</li> <li>Fournissent l'assistance</li> </ul>	3 519 368 USD
<b>Extrant 1.1</b> Des réseaux de producteurs sont mis en place et opérationnels notamment dans les filières du riz et du mil.	-Nombre de chaînes de valeurs renforcées (riz, mil, produits laitiers et produits horticoles ...) en tenant compte des filières dominées par les hommes et par les femmes -Nombre d'acteurs et d'actrices dont les chaînes de valeur sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'activités DHORT, DIREL, ARM, CSA,</li> </ul>			
<b>Extrant 1.2</b> La capacité des structures publiques en matière d'offre de service énergétique alternative et renouvelable est améliorée	Proportion de structures publiques ciblée disposant des capacités pour l'offre de service énergétique. Baseline à déterminer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports des activités de : ASER, ANSD, DPEE, DPME</li> <li>Rapports de Programmes</li> </ul>			

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
	Cible : Au moins 20% baseline			technique et programmatische et financière	
<b>Extrant 1.3</b> Les structures en charge de la microfinance ont les capacités pour définir et mettre en œuvre des systèmes de financement adaptés au niveau local	- Proportion de structures de Microfinances ciblées qui sont capacitées en financement adapté.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de la Réglementation (MEF), SFD, CNCAS, FNPJ, la BRS, la DPEM Union des CCIAD, FPE, Union des chambres de métiers</li> <li>• Rapports de Programmes</li> </ul>			
<b>Extrant 1.4</b> Les mécanismes pour le développement des MPE/PME sont augmentées et renforcées	- % de mécanismes mis en place fonctionnel - Baseline : 0 - Cible au moins 50%	Rapports des activités de : DPME, SCA, APIX, DPEE, BIT, BNSTP, Bureau de Mise en à Niveau, ADEPME, UCCIAD, UCM			
<b>Axe stratégique d'intervention : Création d'opportunités pour le développement économique du monde rural</b>					
<b>OMDs : OMD 1, 3, 4, et 5</b>					
<b>Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; La Convention relative aux droits de l'enfant</b>					
<b>Effet 2</b> <b>D'ici 2016, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des populations (hommes et femmes) est améliorée de façon durable</b>  Agences SNU Contributives FAO, PAM, FIDA, BIT, FAO, UNFPA, UNICEF, OMS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- -Taux de prévalence de l'insécurité alimentaire pour les hommes et pour les femmes</li> <li>- -taux de prévalence de l'insuffisance pondérale (H/F)</li> <li>- Base : 17,8% ; Cible : 10% (AGVSAN 2010)</li> <li>- -taux de prévalence de la malnutrition aigue (H/F)</li> <li>- Baseline 9,8 % ; Cible : 5%</li> <li>- -taux de prévalence de la malnutrition chronique (H/F)</li> <li>- Base : 20,2% ; Cible 10%</li> <li>- -proportion de femme ayant un IMC &lt;18,5 ou périmètre bracial &lt;22,5</li> <li>- Baseline (MUAC) 7,7% ; Cible : 5%</li> </ul>	<b>Enquêtes</b> - -Analyse globale de la vulnérabilité de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (AGVSAN) - -Enquête démographique et de santé (EDS), CSE, Enquête SAP, SMART - -Direction Environnement, CEPS/Min Environnement, DPV	<b>Hypothèses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conformité aux normes environnementales, alimentaires et nutritionnelles</li> <li>• Maîtrise des prix</li> <li>• Prise en compte de l'impact environnemental</li> </ul> <b>Risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de ressources (humaines, matérielles et financières)</li> <li>• Crises économiques et sociales</li> <li>• Changement climatique, Catastrophes naturelles</li> <li>• Non prise en charge des conditions de travail en zone rurale</li> </ul>	<b>Gouvernement du Sénégal</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle agricole</li> <li>• Renforce les capacités d'accès des producteurs ruraux aux intrants, aux équipements et aux crédits</li> <li>• Mobilise les financements</li> <li>• Met en œuvre la politique de développement de la nutrition</li> <li>• Met en œuvre les dernières recommandations des comités de suivi des trois Conventions internationales ci-dessus citées</li> </ul>	52 980 175 USD
<b>Extrant 2.1</b> Les mécanismes pour le développement des capacités productives du monde rural (hommes et femmes) sont renforcés	-Volume de Production (H/F) -Superficie emblavée (H/F) -Rendement/T à l'ha (H/F) -Niveau d'accessibilité des populations rurales (F&H) aux intrants, crédits,	Statistiques du Ministère de l'Agriculture (DAPS), Direction Horticulture, CEPOD, SCA, PAM, ANA, DPV, Direction eaux et forêts, DPE, TAPA			

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
	équipements et terres				
<b>Extrant 2.2</b> Les capacités des différentes parties prenantes impliquées dans la diversification agricole sont renforcées	Type et matière de la diversification agricole Baseline : A déterminer Cible : au moins 3 nouveaux produits	Annuaire des statistiques du Ministère de l'Agriculture (DAPS Direction Horticulture)		<b>Acteurs non étatiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participent à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique de diversification agricole</li> <li>• Contribuent à l'effort de formation et de sensibilisation pour la valorisation des potentialités de production pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle</li> <li>• Autres partenaires multi et bilatéraux</li> <li>• Apporte un appui technique, programmatique et financière</li> </ul>	
<b>Extrant 2.3</b> Les structures nationales et locales clés ont les capacités pour passer à l'échelle l'initiative des banques communautaires des produits agricoles	Evolution des prix au producteur et au consommateur Nombre d'unités Banques céréalières villageois opérationnelles (cible à 2016- 400)	Indices des prix (ANSD, CSA, ARM, CEPOD, SCA, TAPA, CNSA) Rapport d'évaluations			
<b>Extrant 2.4</b> Les mécanismes sont mis en place pour désenclaver les zones de production	Pourcentage de la pop rurale vivant à moins de 2km d'une route praticable en toute saison  Nombre de Km de pistes créées/réhabilitées Cible à 2016 : 30km créées et 20 km réhabilitées	Ministère Agriculture PDMAS, MA, ANAT, BM  Enquête dans les zones d'intervention			
<b>Extrant 2.5</b> Les capacités des populations (H/F) pour accéder à une consommation alimentaire adéquate sont accrues	Score de consommation alimentaire (H/F) Score de Consommation Alimentaire des ménages ciblés en tenant compte des ménages dirigés par les femmes (>42 pour 90% des ménages)	Enquêtes Système d'Alerte Précoce (SAP /CNSA), AGVSAN, OMS  Analyse globale de la vulnérabilité de la sécurité alimentaire et nutritionnelle(AGVSAN)			
<b>Axe stratégique d'intervention : Amélioration de l'accès équitable des populations aux droits et services sociaux de base, protection sociale et développement durable (Axe 2 du DPES : Accès aux services sociaux, Protection sociale et Développement durable).</b> <b>OMD : 1,2,3,4,6 et 8</b> <b>Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; La Convention relative aux droits de l'enfant</b>					
<b>Effet 3 : D'ici 2016, les enfants, les adolescents, les adultes, particulièrement les plus vulnérables, bénéficient d'une éducation de base et d'une formation de qualité Agences SNU contributives</b> PAM, UNICEF, UNESCO, BIT ; UN-	TAP Base : T = 59,6 ; F = 60,4 ; G =58,7) Cible : T = 90 ; F = 90 ; G = 90	Rapport National annuel sur la situation de l'Education; Rapport Mondial de suivi de l'EPT/rapport ISU; Rapport IDH; Annuaire statistique de l'Union Africaine -Rapport du Rapporteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget éducation sécurisé malgré contexte de crise</li> <li>• Adhésion des familles aux offres éducatives</li> <li>• Des filets de protection</li> </ul>	<b>Gouvernement du Sénégal</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuit l'effort de construction scolaire</li> <li>• Améliore la qualité de l'éducation</li> <li>• Améliore la capacité de</li> </ul>	63 013 875 USD

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
HABITAT		Spécial sur le droit à l'éducation			
<b>Extrant 3.1</b> Les capacités et les conditions d'accueil des structures d'éducation de base sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TBS Elémentaire Base : T = 94,4 ; F = 98.7 ; G = 90.3 Cible : T = 94 ; F = 95 ; G = 93l</li> <li>- TNS Base : T = ND ; Fille : ND ; G = ND Cible : T = ND ; F = ND ; G = ND</li> <li>- Taux d'alphabétisation Base : T = ND ; H = ND ; F = ND Cible : 75 T = ND ; H = ND ; F = ND</li> </ul>	<p>Rapport national sur la Situation de l'éducation (pour le TBS)</p> <p>Taux net de scolarisation non suivi (état civil des enfants pas toujours fiable)</p>	<p>sociale sont en place pour soutenir l'éducation des enfants des familles les plus vulnérables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apaisement du climat social dans le secteur de l'éducation</li> <li>• Clarification du pilotage des daara</li> </ul>	<p>gestion et de suivi des programmes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuit son effort de réduction des disparités géographiques et du genre</li> <li>• Met en œuvre les dernières recommandations des comités de suivi des trois Conventions internationales ci-dessus citées</li> </ul>	
<b>Extrant 3.2</b> Les mécanismes en appui à la diversification de l'offre d'éducation de base sont mis en place	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de structures d'offre d'éducation de base alternative par type<sup>9</sup> <b>Base Cases communautaires 186</b> <b>Cible : 276 (accroissement 10%)</b></li> <li><b>Base Daaras modernes 880 élèves</b> <b>Cible : (accroissement %)</b></li> <li>- Nombre d'apprenants par type d'offres d'éducation de base alternative<sup>10</sup> (H/F) <b>CC. Base : Effectifs 115 526 G/F nd</b> <b>Cible : 92 893 avec parité</b></li> <li><b>ECB. Base : 0 Effectifs 0</b> <b>Cible : 3985</b></li> </ul>	<p>Rapport national sur la Situation de l'éducation</p> <p>Rapport annuel DALN</p> <p>Rapport annuel ETFP</p>		<p><b>Acteurs non étatiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participent à l'effort d'éducation du gouvernement</li> <li>• S'impliquent activement dans la vie de l'école</li> <li>• Autres partenaires multi et bilatéraux</li> <li>• Apportent un appui technique, programmatique et financier</li> </ul>	
<b>Extrant 3.3</b> Les capacités et les conditions d'apprentissage des structures d'éducation de base sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Ratio manuels / élève (petite enfance, primaire, moyen, non formel)</i> <b>DIPE nd</b> <b>Primaire 2.6/5</b> <b>Non Formel nd</b></li> <li>- <i>% d'enseignants (H/F) craie</i></li> </ul>	<p>Rapport national sur la Situation de l'éducation</p>			

<sup>9</sup> ( Cases communautaires, ECB, Daara modernes, EFA, Ateliers d'apprentissage Pilotes)

<sup>10</sup> idem

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
	<p>en main qualifiés dans l'éducation de base par sous secteur (petite enfance, primaire, moyen, non formel)</p> <p><b>DIPE 42.2%</b></p> <p><b>Primaire 52.1% dont 31% de femmes Non Formel</b></p> <p>-</p>				
<p><b>Extrant 3.4</b></p> <p>Les mécanismes en appui au maintien des enfants en particulier les plus vulnérables dans l'éducation de base sont mis en place</p>	<p>- Taux d'abandon (F/G/par région)</p> <p><b>Tx au Primaire :10.3</b></p> <p>- Taux de redoublement (F/G/par région)</p> <p><b>Tx au Primaire : 6.4%</b></p>	Rapport national sur la Situation de l'éducation			
<p><b>Extrant 3.5</b></p> <p>Les programmes d'alphabétisation fonctionnelle et de formation qualifiante sont améliorés et renforcés, élargis particulièrement pour les jeunes et les femmes vulnérables</p>	<p>- Nbre d'apprenants dans les CAF, formation Technique, Daraas modernes, Unités Mobiles de Formation Technique et professionnelle (UMF) (H/F)</p> <p>- CAF: T= 77968; F=66895; H=11093</p> <p>- % d'apprenants des CAF ayant acquis les compétences requises (lire, écrire, calcul, AGR)</p> <p>- Nombre d'apprenants bénéficiaires des UMF certifiés</p>	Rapport annuel DALN  Rapport annuel ETFP			
<p><b>Axe stratégique d'intervention : Amélioration de l'accès équitable des populations aux droits et services sociaux de base, protection sociale et développement durable (Axe 2 du DPES : Accès aux services sociaux, Protection sociale et Développement durable).</b></p>					
<p><b>OMD : 1,2,3,4,6 et 8</b></p>					
<p><b>Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; La Convention relative aux droits de l'enfant</b></p>					
<p><b>Effet 4</b></p> <p>D'ici 2016, dans les zones d'intervention du SNU, les mères et les enfants, particulièrement les plus vulnérables, bénéficient d'un paquet complet d'interventions de santé de qualité</p>	<p>- % d'enfants 0-5 ans présentant une insuffisance pondérale</p> <p>- Base : 17%</p> <p>- Cible : 10%</p> <p>- Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement urbain/rural (H/F)</p> <p>- Cible : Urbain : 78% ; Rural : 64%</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport/Revue d'activités des différentes structures partenaires (Gouvernement, Agences SNU, Acteurs non-étatiques)</li> <li>• Enquête SAP/ couverture</li> <li>• EDS/MICS</li> <li>• Annuaire statistique</li> </ul>	<p><b>Risques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Climat social, instabilité institutionnelle (changement d'orientation),</li> <li>• Détournement des objectifs (ciblage des groupes)</li> </ul>	<p><b>Gouvernement du Sénégal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assure le leadership de la planification stratégique, des programmes de renforcement des services sociaux et de</li> </ul>	30 931 679 USD

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
<b>Agences SNU contributives :</b> OMS, UNICEF, UNFPA, PAM, UNDP, FAO BM, ONU-HABITAT, ONUDC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Base: National : 46,1%, (Urbain : 63% ; Rural : 29,6%</li> <li>- Proportion de la population ayant accès à l'eau potable urbain/rural</li> <li>- Cible : Urbain : 100%;Rural : 82%</li> <li>- Base : 69,1% (Urbain : 98% ; Rural : 77,5%)</li> <li>- Taux de mortalité maternelle Base : 401 pour 100 000 Cible : 127 pour 2015</li> <li>- Taux de mortalité infantile Base : 85 pour mille Cible : 41 pour mille pour 2015</li> </ul>		vulnérables/équité) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisante mobilisation des ressources par le SNU</li> <li>• Barrières financière à l'accès</li> <li>• Insuffisance de ressources humaines</li> <li>• Insuffisance d'engagement politique</li> <li>• Faible culture de suivi et de rapportage</li> </ul> <b>Hypothèses :</b>	développement durable y compris la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonne l'ensemble des interventions des partenaires</li> <li>• Coordonne la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la feuille de route d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale</li> </ul>	
<b>Extrant 4.1</b> <b>Les services sanitaires à tous les niveaux ont les capacités pour formuler, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques et programmes basés sur l'évidence (données probantes) et les principes de planification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % des agents clés de santé (H/F) formé la planification stratégique de la santé axée sur les résultats et sensibles au genre et aux droits humains</li> <li>- Base Cible : au moins 50%</li> <li>- % de formations sanitaires ayant produit des rapports d'informations sanitaires de qualité et dans les délais</li> <li>- Base : Cible : au moins 70% des formations sanitaires appuyées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d'activités du ministère de la Santé et Rapport d'activités des Agences du SNU</li> <li>• Rapports de revues conjointes annuelles</li> <li>• Annuaire statistiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources humaines en quantité/qualité,</li> <li>• Niveau satisfaisant d'allocations et répartition des ressources (engagements internationaux),</li> <li>• Infrastructures/ équipements/ maintenance,</li> <li>• Attitudes des communautés,</li> <li>• Leadership fort et effectif,</li> <li>• Motivation des ressources humaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilise les ressources et alloue des ressources à la SMI</li> <li>• Assure un accès équitable aux services de SMNI de qualité, à l'hygiène et à l'assainissement de base</li> <li>• Met en œuvre les dernières recommandations des comités de suivi des trois Conventions internationales ci-dessus citées</li> </ul>	
<b>Extrant 4.2</b> <b>Des services de nutrition sont opérationnels dans les zones d'intervention du SNU au bénéfice des femmes et des enfants vulnérables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % d'enfants de 0-5 ans ayant bénéficié de services de nutrition communautaire au moins une fois par an Cible : 80% ; Base : ND</li> <li>- % de femmes enceintes et allaitantes ayant bénéficié de services de nutrition communautaire au moins une fois par an Cible : 80% ; Base : ND</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports du ministère de la santé</li> <li>• Rapport des programmes de nutrition</li> <li>• Rapports d'activité des Agences du SNU</li> <li>• EDS/MICS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les femmes et les enfants vulnérables sont bien ciblés et participent aux activités de renforcement nutritionnel</li> <li>• Engagement politique effectif</li> <li>• Existence de structures non étatiques qui</li> </ul>	<b>Acteurs non étatiques (y compris les communautés à la base) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participent aux processus de planification stratégique</li> <li>• Appuient le gouvernement dans la mobilisation de ressources et le ciblage</li> </ul>	

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
<b>Extrant 4.3</b> <b>Les mères et les enfants, particulièrement les plus vulnérables, bénéficient d'un paquet complet d'intervention SMNI à tous les niveaux du système de santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % des structures de santé offre le paquet complet d'interventions</li> <li>- Cible : 75% ; Base : 50%</li> <li>- % couverture PF</li> </ul> Cible : ...% ; Base : ...%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports du ministère de la santé Annuaire statistique Santé</li> <li>• Cartes sanitaires</li> <li>• Rapports des Agences du SNU</li> <li>• Rapport de revue annuelle conjointe</li> <li>• EDS/MICS</li> </ul>	s'investissent effectivement dans l'hygiène et l'assainissement	des femmes et des enfants vulnérables <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurent le plaidoyer pour une couverture adéquate en infrastructure sanitaires</li> <li>• Sensibilisent pour la disponibilité des services de SMNI de qualité</li> </ul>	
<b>Extrant 4.4</b> <b>Les services de prévention, de traitement et de soins en matière de VIH, Palu, TB sont accessibles aux groupes cibles dans les zones SNU</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % de femmes enceintes ayant bénéficié du dépistage du VIH lors des CPN Cible : 80% ; Base : 41%</li> <li>- % de femmes enceintes séropositives ayant bénéficié de prophylaxie ARV Cible : 80% ; Base : 36%</li> <li>- % d'enfants nés de mères séropositives ayant bénéficié d'un diagnostic précoce Cible : 60% ; Baseline : 30%</li> <li>- % de PPS offre des services de prévention et de traitement du paludisme Cible : 100% ; Base : 90%</li> <li>- % des usagers de drogue par injection couverts par les interventions IEC Cible 80 % ; Base : ND</li> <li>- Nombre et % usagers de drogue par injection ayant bénéficié des services de conseil et dépistage volontaire Cible : au moins 50 % ; Base : ND</li> <li>- % de prisonniers TB+ ayant bénéficié des services de conseil et dépistage volontaire VIH Cible 80 % ; Base : ND</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports du ministère de la santé et de la prévention et des autres secteurs</li> <li>• Rapports CNLS, Programme Palu</li> <li>• Annuaire statistique Santé</li> <li>• Rapports des Agences du SNU</li> <li>• Rapports ONUSIDA</li> <li>• Rapport de revue annuelle conjointe</li> <li>• EDS/MICS</li> <li>• Enquête CAP</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres partenaires multi et bi</li> <li>• facilitent le dialogue de politique et le plaidoyer pour la mise en œuvre effective des engagements internationaux</li> <li>• Fournissent l'assistance technique, programmatique et financière</li> </ul>	
<b>Extrant 4.5.</b> <b>D'ici 2016, les communautés, particulièrement les plus vulnérables,</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % de communautés disposant de badjanou gokh</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports du ministère de la santé Annuaire statistique Santé</li> </ul>			

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
sont davantage mobilisées pour l'amélioration la prévention des maladies et l'utilisation des services SMNI disponibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % de cases de santé mettant en oeuvre la PCIME communautaire Baseline : 45% Cible : 70%</li> <li>- % de communautés/villages disposant de services à base communautaire de santé de la reproduction</li> <li>- % de ménages appliquant les pratiques familiales essentielles (Allaitement maternel exclusif, lavage des mains au savon, utilisation MILDA, Prise en charge de la diarrhée par SRO/Zn) Baseline ND Cible : 50%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartes sanitaires</li> <li>• Rapports des Agences du SNU</li> <li>• Rapport de revue annuelle conjointe EDS/MICS</li> </ul>			
Extrant 4.6 Des dispositifs d'hygiène et d'assainissement adaptés aux besoins des communautés sont mis en place et utilisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré</li> <li>- % de la population ayant accès à une source d'eau potable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports ministères de l'hydraulique, de la santé, ...</li> <li>• Rapports agences SNU</li> <li>• EDS/MICS</li> </ul>			
<b>Axe stratégique d'intervention : Amélioration de l'accès équitable des populations aux droits et services sociaux de base, protection sociale et développement durable (Axe 2 du DPES : Accès aux services sociaux, Protection sociale et Développement durable).</b>					
<b>OMD : 1,2,3,4,6 et 8</b>					
<b>Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; La Convention relative aux droits de l'enfant</b>					
<b>Effet 5</b> D'ici 2016, les groupes vulnérables bénéficient d'un système de protection sociale adéquat  Agences BIT, PAM, UNICEF, BM, PNUD, OIM, HCR, FNUAP, ONUDC, OMS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % de la population couverte par un instrument de protection sociale (H/F)</li> <li>- Base : 20%</li> <li>- Cible : 50%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour du budget social</li> <li>• Existence d'un système national de ciblage des plus vulnérables</li> <li>• Ligne de base : pas de système</li> <li>• Cible : système mis en place</li> </ul>	<b>Hypothèse</b> Un bon système de collecte des cotisations/impôts et de redistribution / ciblage pour les plus vulnérables  <b>Risque</b> Evasion sociale/fiscale	<b>Gouvernement du Sénégal :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assure le leadership de la planification stratégique, des programmes de protection sociale</li> <li>• Coordonne l'ensemble</li> </ul>	254 000 USD



Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
<b>Extrant 5.1</b> Des instruments de filets sociaux de sécurité ciblant les groupes vulnérables sont mis en place (Transferts sociaux, gratuité, minimum vieillesse, assistance alimentaire, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre de projets de filets sociaux par type<sup>11</sup></li> <li>- Base : 2 (existence NETS, bons alimentaires); Cible : au moins 4</li> <li>- Nbre de bénéficiaires de filets sociaux par type</li> <li>- Base : 50 000 mères (NETS), 16 507 ménages (Cash Voucher); Cible : 100 000 mères, 30 000 ménages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activités</li> <li>• Données de routine</li> <li>• Rapport d'activités</li> <li>• Données de routine</li> <li>• Document de politique</li> </ul>		<p>des interventions des partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantie la prise en charge effective des groupes vulnérables dans les différents programmes de protection sociale</li> <li>• Mobilise les ressources et alloue des ressources à la protection spécifique des groupes vulnérables</li> <li>• Met en œuvre les dernières recommandations des comités de suivi des trois Conventions internationales ci-dessus citées</li> </ul> <p><b>Acteurs non étatiques (y compris les communautés à la base) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participent aux processus de planification stratégique pour la protection des groupes vulnérables</li> <li>• Appuient le gouvernement dans la mobilisation de ressources et le ciblage des femmes et des enfants vulnérables</li> <li>• Assurent le plaidoyer</li> </ul>	
<b>Extrant 5.2</b> Les instruments, mécanismes et dispositifs permettant l'extension des domaines de couverture de la sécurité sociale aux travailleurs atypiques hommes et femmes et du secteur informel sont renforcés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bénéficiaires (H/F) couverts total et par branche pour les travailleurs du secteur informel (H/F)</li> <li>Base : ND ; Cible : ND</li> <li>- Nombre de mutuelles sociales et autres dispositifs</li> <li>- Base : 127 mutuelles de santé en 2007 (estimation ministère Santé) ; Cible : à déterminer</li> <li>- Existence d'un cadre juridique réformé</li> <li>Base : cadre juridique non réformé ; Cible : disponibilité d'un cadre juridique réformé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activités</li> <li>• Données de routine</li> </ul>			
<b>Extrant 5.3</b> Les capacités des groupes vulnérables pour adhérer/accéder aux mutuelles de santé sont accrues	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre de personnes vulnérables bénéficiant d'une mutuelle de santé (H/F)</li> <li>- Base : ND ; Cible : ND</li> <li>- % du budget du MSP consacré au fonds de solidarité</li> <li>Base : ND ; Cible : ND</li> </ul>	Comptes nationaux de santé			
<b>Extrant 5.4 :</b> Les dispositifs d'accompagnement des groupes vulnérables pour une réinsertion	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre de mécanismes en place pour accompagner la création d'emplois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activités</li> <li>• Données de routine</li> <li>• Rapport d'activités</li> </ul>			

<sup>11</sup> Transferts sociaux, bons alimentaires, minimum vieillesse, cantines scolaires

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
professionnelle de qualité et un accès à l'emploi décent sont renforcés	<p>Base : ND ; Cible : ND</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre de structures opérationnelles accompagnant les jeunes filles et garçons et femmes dans la recherche d'emploi</li> </ul> <p>Base : 4 ; Cible : ND</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre de structures accompagnant les travailleurs pour la défense de leurs droits dans le monde travail</li> </ul> <p>Base : ND ; Cible ND</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de structures opérationnelles accompagnant les jeunes usagers de drogue, notamment par injection, dans la réinsertion socio- professionnelle</li> </ul> <p>Base : ND ; Cible ND</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Données de routine</li> </ul>		<p>pour une prise en charge efficace des groupes vulnérables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisent les groupes vulnérables sur leurs droits</li> </ul> <p><b>Autres partenaires multi et bi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• facilitent le dialogue de politique et le plaidoyer pour la mise en œuvre effective des engagements internationaux en ce qui concerne les groupes vulnérables (enfants, handicapés, femmes, etc.)</li> <li>• Fournissent l'assistance technique, programmatique et financière</li> </ul>	

**Axe stratégique d'intervention : Amélioration de l'accès équitable des populations aux droits et services sociaux de base, protection sociale et développement durable (Axe 2 du DPES : Accès aux services sociaux, Protection sociale et Développement durable).**

**OMD : 1,2,3,4,6 et 8**

**Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; La Convention relative aux droits de l'enfant**

<p><b>Effet 6</b>  <b>D'ici 2016, les groupes vulnérables (jeunes filles, garçons et femmes) bénéficient d'une protection adéquate contre les violences, abus et exploitation Agences contributives</b></p> <p><b>PAM, BIT, UNICEF, HCR, UNFPA, OHCHR, OMS, OIM, ONU Femmes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de femmes prises en charge dans une structure d'accueil fonctionnelle</li> </ul> <p>Base : ND ; Cible : ND</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enfants pris en charge dans une structure d'accueil fonctionnelle</li> </ul> <p>Base : ND ; Cible : ND</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de connaissance des mesures de protection par les groupes vulnérables (H/F)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activités</li> <li>• Données de routine</li> <li>• Document de politique</li> </ul>	<p><b>Hypothèse :</b>            Changement de comportement et engagement de tous les acteurs</p> <p><b>Risque :</b>            Résistances socioculturelles aux changements</p>	<p><b>Gouvernement du Sénégal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonne l'ensemble des interventions des partenaires</li> <li>• Garantie la protection effective des groupes vulnérables contre les abus</li> <li>• Mobilise les ressources et alloue des ressources à la</li> </ul>	2 313 000 USD
---	--	--	--	---	---------------

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
<b>Extrant 6.1</b> Les groupes vulnérables (filles, garçons, femmes) ont les capacités pour accéder à des services de protection spécifiques de qualité	- Nbre de structures de prise en charge des victimes fonctionnelles Base : ND ; Cible : ND - Nombre de (filles, garçons, femmes) bénéficiaires des services Base : ND ; Cible : ND	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activités</li> <li>• Données de routine</li> <li>• Rapport d'activités</li> <li>• Données de routine</li> <li>•</li> </ul>		protection spécifique des groupes vulnérables <ul style="list-style-type: none"> <li>• Met en œuvre les dernières recommandations des comités de suivi des trois Conventions internationales ci-dessus citées</li> </ul> <p><b>Acteurs non étatiques (y compris les communautés à la base) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participent aux processus de planification stratégique pour la protection des groupes vulnérables</li> <li>• Appuient le gouvernement dans la mobilisation de ressources et le ciblage des femmes et des enfants vulnérables</li> </ul> <p><b>Autres partenaires multi et bi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournissent l'assistance technique, programmatique et financière</li> </ul>	
<b>Extrant 6.2</b> Les mécanismes sont mis en place pour le renforcement du cadre institutionnel et légal de protection des groupes vulnérables	- Existence de politique de protection Base : politique inexistante Cible : Politique mise en place - Existence de mécanismes fonctionnels de coordination Base : mécanisme inexistant Cible : mécanismes en place	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activités</li> <li>• Données de routine</li> <li>• Documents de politique</li> </ul>			
<b>Extrant 6-3 :</b> Les capacités des OCB sont renforcées pour la veille et l'alerte contre les violences, abus et exploitations	- Nbre de cas de violences, d'abus et d'exploitation référés par les OCB Base : ND ; Cible : ND	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activités</li> <li>• Données de routine</li> </ul>			
<b>Axe stratégique d'intervention : Amélioration de l'accès équitable des populations aux droits et services sociaux de base, protection sociale et développement durable (Axe 2 du DPES : Accès aux services sociaux, Protection sociale et Développement durable).</b>					
<b>OMD : 1,2,3,4,6 et 8</b>					
<b>Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; La Convention relative aux droits de l'enfant ; le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques</b>					
<b>Effet 7</b> D'ici 2016, les initiatives d'adaptation aux changements climatiques favorisent un accès adéquat des personnes affectées aux services sociaux de base et le développement de moyens d'existence	- Montant des ressources allouées aux actions liées à l'adaptation aux Changements Climatiques en tenant compte des domaines d'intervention H/F base : ND ; Cible : Accroître de 20% les	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi de finances</li> <li>• Rapport des projets et programmes</li> <li>• Rapport d'exécution technique et financier du Ministère</li> <li>• Rapport de Suivi des projets</li> </ul>	<b>Hypothèse :</b> Engagement des autorités et des PTF à accroître les ressources allouées aux initiatives d'adaptation aux Changements Climatiques	<b>Etat :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition de la politique et des orientations</li> <li>• Mobilisation des ressources financières</li> <li>• Etat : contrôle de</li> </ul>	10 370 519 USD

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
<p><b>durable</b></p> <p><b>Agences contributives</b>  <b>PNUD, ONUDI, ONU-HABITAT,</b>  <b>PAM, BIT, UNICEF, HCR, FNUAP, OMS</b></p>	<p>ressources par an</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la vulnérabilité aux CC des zones affectées</li> </ul> <p>Base : Tous les sites sont vulnérables  Cible : Réduction de la vulnérabilité dans trois sites</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre des femmes formées et qui s'impliquent activement dans la gestion des initiatives de cc et/ou qui bénéficient de ces ICC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport technique et enquêtes sur les sites</li> </ul>	<p>Le Gouvernement ne met pas à la disposition du système d'alerte précoce les budgets nécessaires à son fonctionnement et à la collecte des données.</p> <p><b>Risque :</b>  Coupes budgétaires  Crise financière internationale</p>	<p>cohérence des outils de planification</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CL :</li> <li>• Prise en compte des initiatives d'adaptation aux cc au niveau local</li> <li>• -Allocations de ressources locales</li> </ul> <p>PTF : Mobilisation des ressources et appui technique</p>	
<p><b>Extrant 7.1</b>  <b>Les mécanismes sont mis en place pour renforcer l'application effective des outils de planification locale intégrant l'adaptation aux CC définis sont appliqués</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'outils de planification mis en œuvre</li> </ul> <p>Base : Les outils de planif locale n'intègrent pas l'ACC  Cible : les principaux outils de planif intègrent les CC</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document de planification</li> <li>• Budget des Collectivités locales</li> <li>• Rapports techniques et financiers</li> </ul>			
<p><b>Extrant 7.2</b>  <b>Un portefeuille de projets communautaires défini et mis en œuvre pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre la désertification</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre de projets élaborés et mis en œuvre selon les besoins spécifiques H/F</li> </ul> <p>Base : insuffisance de projets communautaires  Cible : au moins 5 nouveaux projets communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ratio entre reboisements et déboisement</li> </ul> <p>Base : 0,78 en 2009  Cible : au moins égale à un.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficie des terres dégradées restaurées</li> </ul> <p>Base : Moins de 20% protégés  Cible : Au moins 30% des terres restaurées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Descriptif des projets</li> <li>• Ressources allouées</li> <li>• Rapports de performance</li> <li>• Rapport de performance du Ministère de l'environnement : DEFCCS</li> <li>• Rapport d'inventaire de la DPN</li> <li>• Rapport des projets</li> <li>• Rapport de performance des projets</li> <li>• Rapport des projets et du Ministère des écovillages</li> <li>• Enquêtes</li> </ul>			
<p><b>Extrant 7.3</b>  <b>Des sites vulnérables pilotes protégés contre l'érosion côtière</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre de km de côte protégé</li> </ul> <p>Base : 3 Km  Cible : Au moins 10 Kms</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nbre de sites vulnérables protégés selon les secteurs d'intervention H/F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de performance du MEPN, rapports des projets</li> <li>• Rapport d'études et de suivi sur les zones vulnérables</li> <li>• Enquêtes et études</li> </ul>			

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
	Base : 4 sites partiellement protégés Cible : accroître le nombre de sites à 6 - Nombre de villes (Initiative ONU-Habitat Adaptation aux changements climatiques) Base : 1 ville ; Cible : 4 villes	sociodémographiques • Rapport de projets			
<b>Extrant 7.4</b> Les mécanismes sont mis en place pour réduire l'impact des changements climatiques et de l'environnement sur les activités économiques	- Nombre de plans de gestion environnementale (PGE) suivi annuellement - B : 30% ; Cible : 70% - Niveau de connaissance du contenu des plans par les populations	Rapports de performance du Ministère de l'Environnement (DECC)			
<b>Extrant 7.5</b> Des systèmes nationaux d'alerte précoce renseignent sur les risques de catastrophes sont opérationnels	- Mise en place de mécanismes de prévention et de gestion des catastrophes. - Les 14 Comités Régionaux et les 45 Comités Départementaux du SAP qui incluent les femmes fonctionnels Des bases de données sur les catastrophes potentielles sont régulièrement mises à jour.	• Bulletins périodiques du système d'alerte précoce ; • Rapport enquêtes ponctuelles du système d'alerte précoce.			
<b>Extrant 7.6</b> Les structures nationales sont capables de répondre efficacement aux besoins des populations affectées	- Taux de prise en charge des personnes affectées - Niveau de satisfaction des personnes affectées effectivement pris en charge	* Rapports d'enquêtes sur la prise en charge des populations affectées			

**Axe stratégique d'intervention : renforcement de la gouvernance au niveau central et local en appui au développement humain durable**

**(Axe stratégique 3 du DPES : Gouvernance**

**OMDs : (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8)**

**Conventions internationales : Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes discriminatoires à l'égard des femmes; la Convention relative aux droits de l'enfant et son Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ; la Convention internationale la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ; la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et son Protocole facultatif**

<b>Effet 8</b> D'ici 2016, les institutions nationales (centrales, territoriales et locales) ont les capacités pour promouvoir la gouvernance des politiques et	- Niveau de progression vers l'atteinte des OMD - Existence d'un document de stratégie national d'accélération des OMD validé et mis en œuvre	Rapport annuels de suivi des OMD	<b>Hypothèse 1 :</b> L'engagement du Gouvernement et la volonté politique pour l'atteinte des OMD sont soutenus	<b>Gouvernement du Sénégal</b> • Formule, assure le pilotage, la mise en	14 654 000 USD
--	--	----------------------------------	--	---	----------------

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
<p>programmes de développement humain d'une manière participative, transparente, équitable et en conformité des engagements nationaux</p> <p>Agences : PNUD, UNICEF, FENU, OIM, UNFPA, BIT, FAO, UNHCR, OHCHR, UNESCO, ONU-Femme, CINU, FIDA, OMS, UNOPS, ONUDC, ONUDI, ONUSIDA, PAM, OCHA, PNUE, ONU-HABITAT, OMS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % de plans, programmes, stratégies nationales et locales «élaborés, mis en œuvre et suivis de manière participative</li> <li>- % de secteurs disposant de politiques, plans et stratégies de développement intégrant les 5 principes de programmation.</li> </ul>		<p><b>Hypothèse 2 :</b> Un contexte politique et social favorable et les ressources nécessaires pour l'atteinte des OMD sont en place</p> <p><b>Hypothèse 3 :</b> Les mécanismes d'information de et communication concernant les OMD sont accessibles et disponibles</p> <p><b>Hypothèse 4 :</b> Il existe des cadres de concertation fonctionnels pour un dialogue inclusif</p> <p><b>Hypothèse 5:</b> Environnement politique réceptif à l'institutionnalisation du genre</p> <p><b>Hypothèse 6 :</b> Présence de la capacité d'analyse et d'intégration de la dynamique de population</p> <p><b>Hypothèse 7 :</b> Existence d'outils et méthodologie d'intégration du genre et des questions de population</p> <p><b>Risques :</b> Insuffisance des ressources</p>	<p>œuvre et le suivi - évaluation de la stratégie d'accélération de l'atteinte des OMD</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assure l'harmonisation et la prise en compte des engagements internationaux dans ses lois et documents de politiques</li> <li>• Mobilise les ressources</li> <li>• Accroît les ressources des collectivités locales pour sa mise en œuvre accélérée des OMD</li> </ul> <p><b>Les ANE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuent à la formulation, la mise en œuvre et au suivi de la stratégie accélérée de mise en œuvre des OMD</li> <li>• Participent à la mobilisation des ressources</li> <li>• Facilite la participation et la promotion du dialogue social</li> <li>• S'impliquent dans le suivi de la Déclaration de Paris</li> </ul> <p><b>Les partenaires bilatéraux et multilatéraux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporte un appui financier, technique (Renforcement des capacités/ Conseil) et programmatique</li> </ul>	
<p><b>Extrant 8.1</b> Les capacités des institutions su système statistique national pour produire, analyser et diffuser des données désagrégées de qualité pour la planification du développement sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau d'exécution du Schéma Directeur de la Statistique</li> <li>- Régularité des recensements et enquêtes (RGPH, EDS, ESAM, ESP) et disponibilité des résultats de qualité</li> <li>- Pourcentage des utilisateurs potentiels ayant reçu et utilisé les informations statistiques et démographiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'exécution du Schéma Directeur de la Statistique</li> <li>• Rapports recensements et enquêtes d'envergure nationale</li> <li>• Etude sur le niveau d'utilisation des variables statistiques et démographiques dans les politiques publiques</li> </ul>			
<p><b>Extrant 8.2</b> Les capacités de l'administration publique en matière de formulation, mise en œuvre, suivi et évaluation des politiques publiques sensibles au genre sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structures de planification opérationnelles.</li> <li>- Pourcentage des agents (H/F) des cellules de planification et du suivi et d'évaluation ayant reçu une formation en planification et suivi-évaluation qui tiennent compte de la dimension genre</li> <li>- % des usagers satisfaits de la qualité du service public.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport CDSMT et/ou rapports de performance</li> <li>• Rapport des sessions des formations organisées</li> <li>• Rapports de suivi</li> <li>• Rapports d'enquête</li> <li>• Enquêtes de satisfaction des usagers des services publics</li> </ul>			
<p><b>Extrant 8.3</b> Le leadership du gouvernement dans la coordination des partenaires techniques et financiers en vue d'une optimisation et mobilisation des ressources est renforcé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Degré de prise en compte de la Déclaration de Paris dans les politiques nationales</li> <li>- Taux d'absorption des ressources extérieures mobilisées</li> <li>- Prise en compte des recommandations faites dans les rencontres avec les PTF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de suivi des principes de la Déclaration de Paris</li> <li>• Rapports sur l'absorption des ressources extérieures au niveau national</li> <li>• Rapports de suivi et compte rendus des rencontres</li> </ul>			
<p><b>Extrant 8.4</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau d'harmonisation des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports périodiques aux</li> </ul>			

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
Les lois et politiques nationales prennent en charge les recommandations relatives aux engagements internationaux	conventions et recommandations internationales avec la législation nationale <sup>12</sup> - Niveau de prise en compte des conventions et recommandations internationales dans les politiques nationales	organes de Traités • Examen périodique universel • Rapport de revue de <u>DPES</u> • Textes de lois			
<b>Extrant 8.5</b> Les capacités des services d'application de la loi sont renforcées pour une lutte efficace contre les trafics illicites et la criminalité transfrontalier en conformité avec les conventions internationale pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le code pénal et code de procédure pénale est en conformité avec les conventions inter nationale et régional auxquels le Sénégal a ratifié</li> <li>• Une meilleure maitrise de l'administration judiciaire des normes internationales</li> <li>• Une meilleure gestion de l'administration pénitentiaire par le réduction de nombre de détenus</li> <li>• Nombre de personnels formés aux techniques de base et spécialisées</li> <li>• Amélioration des résultats opérationnels des agences concernées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport périodique de l'administration de la justice et des services de sécurité</li> </ul>		<b>Gouvernement du Sénégal</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Domestication des conventions internationales en matière de lutte contre la criminalité</li> <li>• Assure disponibilité des ressources humaine dans les services appropriés de répression</li> </ul>	
<b>Extrant 8.6</b> Les capacités pour la mise en œuvre du schéma directeur de la reforme de l'Etat sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'exécution du plan d'action</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel de mise en œuvre du plan d'action</li> </ul>			
<b>Extrant 8.7</b> Les capacités techniques et financières des collectivités locales notamment pour l'atteinte des OMD sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de progression des ressources financières</li> <li>• Niveau de progression vers l'atteinte des OMD au niveau des régions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comptes administratifs des collectivités locales</li> <li>• Rapport annuel des gouverneurs des régions sur la progression vers l'atteinte des OMD</li> </ul>			
<b>Extrant 8.8</b> Les capacités techniques des structures d'appui aux collectivités locales sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion des Conventions type signées entre les services de l'état et les collectivités locales</li> <li>• Niveau de satisfaction des collectivités locales par rapport aux services offerts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de la DAGAT sur l'utilisation des services techniques</li> <li>• Enquêtes menés auprès de collectivités locales</li> </ul>			

<sup>12</sup> Notamment dans les domaines de l'égalité de genre, migration, droits humains et environnement /changement climatique

Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
<b>Extrant 8.9 :Les capacités de création d'opportunités économiques pour le développement local sont renforcées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux des investissements dans les budgets des collectivités locales</li> <li>• Volume de l'investissement privé dans les régions</li> <li>• Nombre des emplois directs et indirects créés</li> <li>• Nombre d'entreprises créées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comptes administratifs des collectivités locales</li> <li>• Données des chambres de commerce /APIX/ANSD</li> <li>• Rapports des services de l'emploi des régions</li> <li>• Rapport des gouverneurs des régions</li> </ul>			
<b>Extrant 8.10 :Les acteurs non étatiques (ANE) sont mieux impliqués dans la mise en œuvre et suivi du Document de Politique Economique et Sociale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau de prise en charge des suggestions / recommandations faites par les ANE</li> <li>• Niveau d'implication des ANE dans le suivi du DPES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue annuelle du <u>DPES</u></li> <li>• PV des instances de suivi <u>DPES</u></li> </ul>			
<b>Extrant 8.11 Les capacités des acteurs non étatiques (structures faitières, plateforme des ANE...) sont renforcées pour assurer un contrôle citoyen</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre des structures faitières et plateformes ayant bénéficiés de renforcement des capacités sur les techniques de contrôle citoyen</li> <li>• Nbre de recours présentés aux services déconcentrés de l'Etat par les associations (ANE)</li> <li>• Volume des ressources mobilisées par la plateforme des ANE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de la Plateforme des <b>acteurs non étatiques (ANE)</b></li> <li>• Rapports des structures faitières</li> <li>• Rapports des autorités administratives</li> <li>• Rapport de la Plateforme des acteurs non étatiques (ANE)</li> </ul>			
<b>Extrant 8.12 Les organisations d'employeurs et de travailleurs, les institutions et acteurs de promotion du dialogue social (notamment le CNDS) ont des capacités renforcées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre des comités sectoriels et de branches opérationnels</li> <li>• Degré de mise en œuvre de la Charte nationale de Dialogue Social du Sénégal</li> <li>• Proportion d'organisations d'employeurs et de travailleurs renforcés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activités annuel</li> <li>• Rapport annuel du CNDS</li> <li>• Plan stratégique disponibles.</li> <li>• Rapport de mise en œuvre de la charte du Dialogue social.</li> <li>• Commentaires de la Commission des Experts sur l'application des Conventions et recommandations</li> </ul>			
<b>Extrant 8.13 : Les institutions nationales et la société civile à tous les niveaux sont capables de planifier et évaluer des politiques et programmes à l'attention des communautés, des groupes marginalisés et des populations migrantes y compris les budgets sur la base des analyses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de politiques élaborées pendant le cycle du PNUAD au niveau national et local intégrant les analyses des données socio-démographiques désagrégées. Baseline = 0 Cible = 5</li> <li>• % des activités du Schéma directeur de la statistique appuyées par le</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel de la DPPDH</li> <li>• Rapport annuel de l'ANSD</li> <li>• Rapports du ministère en charge du Genre</li> <li>• Documents d'analyses approfondies</li> </ul>			



Effets	Indicateurs	Moyen de vérification	hypothèses / Risques	Rôles des Partenaires	Ressources indicatives
quantitatives et qualitatives des données socio-démographiques ventilées par sexe.	PNUAD Baseline = 0 Cible = 20% • % du Budget national annuel intégrant la budgétisation selon le genre Baseline = 0 Cible = 50% • Nombre de structures nationales ayant conduit l'audit genre Baseline =0 Cible = 4 • Nombre d'analyses approfondies du RGPH5, de l'EDS5 et du MISC disponible Baseline =0 Cible = 5				

# **ANNEXES**

**Annexe 1 : Chronogramme de suivi et d'évaluation**

Indicateurs	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Etudes/Enquêtes</b>	ENSP	ESPS AGVSAN ESAM		EDS	
<b>Systèmes de suivi</b>	-Données de routine de la santé  -Annuaire statistiques de l'éducation  -Bulletin épidémiologique VIH/SIDA  -Système d'alerte précoce  -Réunions et rapports groupes thématiques  -Rapports des organes des traités sur le Sénégal	-Données de routine de la santé  -Annuaire statistiques de l'éducation  -Bulletin épidémiologique VIH/SIDA  -Système d'alerte précoce  -Réunions et rapports groupes thématiques  -Rapports des organes des traités sur le Sénégal	-Données de routine de la santé  -Annuaire statistiques de l'éducation  -Bulletin épidémiologique VIH/SIDA  -Système d'alerte précoce  -Réunions et rapports groupes thématiques  -Rapports des organes des traités sur le Sénégal	-Données de routine de la santé  -Annuaire statistiques de l'éducation  -Bulletin épidémiologique VIH/SIDA  -Système d'alerte précoce  -Réunions et rapports groupes thématiques  -Rapports des organes des traités sur le Sénégal	-Données de routine de la santé  -Annuaire statistiques de l'éducation  -Bulletin épidémiologique VIH/SIDA  -Système d'alerte précoce  -Réunions et rapports groupes thématiques  -Rapports des organes des traités sur le Sénégal
<b>Revues</b>	-Revue annuelle PNUAD  -Revue annuelle DPES  -Revues annuelles CPAP  -Revues annuelles prog. sectoriels (PNDL, PNDS)	-Revue annuelle PNUAD  -Revues annuelles CPAP  -Revues annuelles prog. sectoriels (PNDL, PNDS)	-Revue annuelle <u>DPES</u>  - Revues annuelles prog. sectoriels (PNDL, PNDS)	-Revue annuelle PNUAD  -Revues annuelles CPAP  - Revues annuelles prog. sectoriels (PNDL, PNDS)	- Revues annuelles prog. sectoriels (PNDL, PNDS)
<b>Evaluation</b>		Evaluation à mi parcours DPES	-Evaluation à mi parcours du PNUAD  -Evaluation à mi parcours CPAPs	-Evaluation finale DPES	-Evaluation finale du PNUAD  -Evaluation finale CPAPs

## **Annexe 2 : Liste indicative des programmes conjoints**

Pour maximiser la réalisation des effets attendus du PNUAD 2012 - 2016, le SNU au Sénégal s'est engagé pour développer des programmes conjoints multisectoriels. Pour chaque axe stratégique du DPES pour lequel contribue le SNU à travers le PNUAD, il est développé un programme conjoint. Ces programmes conjoints ont été validés par l'équipe de pays et font partie intégrante du PNUAD 2012-2016. Ils porteront sur les thèmes de la protection sociale, la promotion de l'emploi des jeunes et la gestion de la migration, le développement économique du monde rural, l'appui au système statistique, la lutte contre la violence basée sur le genre et la réduction de la mortalité maternelle et infantile. Les mécanismes de coordination de ces programmes conjoints s'inscrivent dans le dispositif institutionnel global mis en place.

Les programmes conjoints suivants ont été retenus :

1. Programme intégré sante nutrition éducation pour améliorer la sante maternelle et infantile
2. Renforcement de la protection sociale au profit des groupes vulnérables affectés par les crises et les chocs
3. Appui au système statistique national et de renforcement des capacités de planification, de suivi et évaluation des politiques publiques.
4. Programme de Promotion des droits humains et de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) ;
5. Création d'opportunités pour le développement économique du monde rural
6. Promotion de l'emploi des jeunes et de l'intégration de la migration dans les stratégies de développement

### **Annexe 3 : Liste des Conventions internationales ratifiées par le Sénégal**

- la Convention relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, signée le 12 août 1949 ; ratifiée le 23 avril 1963.
- La Convention relative au traitement des prisonniers de guerre, signée à Genève le 12 août 1949 ; ratifiée le 23 avril 1963.
- La Convention relative à l'amélioration des conditions des blessés et les malades dans les Forces Armées en campagne, signée à Genève le 12 août 1949 ; ratifiée le 23 avril 1963.
- La Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, adoptée par l'UNESCO le 14 décembre 1960 ; dépôt instrument le 25 septembre 1967 ; ratifiée le 13 juillet 1967.
- Le Protocole relatif au statut des réfugiés, adopté à New York le 31 juillet 1967 ;
- La Convention de l'OUA sur les réfugiés, adoptée le 10 septembre 1969, ratifiée le 29 mai 1971
- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée le 21 décembre 1965 par l'ONU à New York ; ouverte à la signature à New York le 07; signé par le Sénégal le 22 juillet 1968 ; ratifiée le 19 février 1972.
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté par l'ONU à New York le 16 décembre 1966 ; ouvert à la signature à New York le 19 décembre 1966 ; signé par le Sénégal le 06 juillet 1970 ; ratifié le 13 février 1978.
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté par l'ONU le 16 décembre 1966, signé par le Sénégal le 06 juillet 06 juillet 1970 ; ratifié le 13 décembre 1978
- Le Protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté à New York le 16 décembre 1966, signé par le Sénégal le 06 juillet 1970 ; ratifié le 13 février 1978
- Le Protocole relatif au statut des réfugiés, signé le 31 janvier 1967, ratifié le 03 octobre 1967
- La Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, adoptée le 30 novembre 1973 par l'ONU à New York ; ratifiée le 18 février 1977.
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, adoptée par l'ONU à New York le 18 décembre 1979, signée par le Sénégal le 29 juillet 1980, ratifiée le 05 février 1985.
- Protocole facultatif à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adopté à New York le 06 octobre 1999 ; signé le 10 décembre 1999 ; ratifié le 26 mai 2000.
- La Convention internationale contre la prise d'otages, adoptée par l'ONU le 17 décembre 1979, signée par le Sénégal le 02 juin 1980 ; ratifiée le 10 mars 1987.
- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples adoptée par l'OUA le 21 juin 1981 ; dépôt instrument le 25 octobre 1982, ratifiée le 13 août 1982
- La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adoptée par l'ONU le 10 décembre 1984, signée par le Sénégal le 04 novembre 1985 ; ratifiée le 21 août 1986.
- Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants du 18 décembre 2002 ratifié le 18 octobre 2006
- La Convention internationale contre l'apartheid dans les sports, adoptée par l'ONU à New York le 10 décembre 1985 ; signée par le Sénégal le 16 mai 1986, ratifiée le 15 octobre 1986.
- La Convention internationale sur les droits de l'enfant, adoptée par l'ONU à New York le 20 novembre 1989, signée par le Sénégal le 26 janvier 1990 ; ratifiée le 31 juillet 1990.
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés du 25 mai 2000 ratifié le 3 mars 2004
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants du 25 mai 2000 ratifié le 5 novembre 2003

- La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée à New York le 18 décembre 1990, ratifiée le 30 avril 1999.
- Le statut de Rome sur la Cour Pénale Internationale, adopté à Rome le 17 juillet 1998, signé le 18 juillet 1998, ratifié le 02 février 1999.
- La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles additionnels de décembre 2000 (protocole relatif à la traite des personnes, en particulier les femmes et des enfants et protocole contre le trafic illicite de migrants), signés par le Sénégal en décembre 2000 ; ratifiés le 04 juillet 2003
- La Convention sur la protection des victimes de guerre, signée à Genève le 12 août 1949 ; ratifiée le 23 avril 1963.
- Le Protocole additionnel I et II aux conventions de Genève du 12 août 1949, signés à Genève le 10 juin 1977, ratifiés le 26 mars 1985.
- Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du Paris, 9 décembre 1948 ratifiée le 4 août 1983
- Convention relative aux droits des personnes handicapées du 13 décembre 2006 ratifiée le 7 septembre 2010.
- Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées du 20 décembre 2006 ratifiée le 11 décembre 2008.

Annexe 4 : Indicateurs de la liste restreinte (Version juin 2010) de suivi du DSRP-II

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	Référence	HISTORIQUE						CIBLES/OBJECTIFS				
				2004	2005	2006	2007	2008	2009(R*)	2009 (P*)	2010	2011	2015	
AXE I: CREATION DE RICHESSE ET CROISSANCE PRO PAUVRE	<b>CADRE MACROECONOMIQUE</b>													
	1. Taux de croissance réel	DPEE	2004	5,9%	5,6%	2,4%	4,7%	2,50%	1,5%	5,2%	5,0%	5,1%	7,0%	
	2. Taux d'inflation	DPEE	2004	0,5%	1,7%	2,1%	5,9%	5,8%	-1,0%	3,1%	2,0%	2,0%	2,0%	
	3. Taux d'investissement	DPEE	2004	21,6%	24,5%	24,8%	26,4%	26,8%	26,7%	26,0%	26,0%	26,0%	30,0%	
	4. Solde budgétaire global hors dons (base ordonnancement)/PIB (courant)	DPEE	2004	-5,2%	-4,6%	-7,3%	-5,9%	-6,8%	-4,5%	-5,4%	-4,0%	-4,0%	-3%	
	<b>PAUVRETE MONETAIRE</b>													
	5. Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	National	ANSD/MEF	2005	ref 2005	50,80%	50,40%	48,40%	(*) Pas de données récentes			42,00%		<30%
		Urbain	ANSD/MEF	2005	ref 2005	38,80%	38,00%	34,00%				<30%		<25%
		Rural	ANSD/MEF	2005	ref 2005	61,90%	56,00%	48,00%				<43%		<30%
	<b>AGRICULTURE</b>													
	6. Rapport entre production irriguée / production totale	DAPS	2004	13,10%	12,90%	16,70%	18,90%	21,30%	21,0%	24%	27,1%	30,6%	50%	
	7. Production céréalière (en tonnes)	DAPS	2004	1084530	1432831	1010198	772 239	1 756 706	1 713 455	1352290	1374828	1394468	1454971	
	<b>ELEVAGE</b>													
	8. Quantité de lait produit par an (millions de litres)	DIREL/MEL	2005	ref 2005	116	120	137	146	166,7	148	162	170	208	
9. Quantité de viande et d'abats produits par an (en milliers de tonnes)	DIREL/MEL	2005	ref 2005	131	140	133	152,255	166,1	180	198	217	291		
<b>TOURISME</b>														

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	Référence	HISTORIQUE						CIBLES/OBJECTIFS				
				2004	2005	2006	2007	2008	2009(R*)	2009 (P*)	2010	2011	2015	
	10. Nombre d'entrées de touristes par an	DEP/Tourisme	2004	666616	769489	866154	874 623	918 300	458 919	1300000	1500000	1 750 000	2 000 000	
<b>TRANSPORT</b>														
	11. Pourcentage de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison	DTT---ANSD	2000(enquête village)					(**)						
	12. Nombre de km de pistes de désenclavement construites en milieu rural par an	AATR	2006	313	320	640	373	277,483	209	590	250	200	600	
	13. Nombre de km de route non revêtue classée récupéré par an	AATR	2005	435	736	356	373	277,483	1105,7	350	400	430	460	
	14. Nombre de km de route revêtue classée récupéré par an	AATR	2005	260	270	500	596	301,2	608	370	400	425	450	
<b>ÉNERGIE</b>														
	15. Nombre de MW mis en service (Puissance installée)	SENELEC	2004	514,5	562,5	632,9	641	698,5	684,55	698,35	684,55	950	950	
	16. Nombre de milliers de MWh produits (Energie disponible)	SENELEC	2004	1952	2170	2192	2305,6	2400,4	2489,217	2660,257	2568	2814	3070	
	17. Taux d'électrification rurale	DE/ME	2004	13,0%	14%	16%	17,2%	21%	22%	22%	37 %	47%	55%	
<b>MICROFINANCE</b>														
	18. Nombre de bénéficiaires	DRS/SFD	2006			799 625	871035	914 597		1 000 656	1 077 629	1 142 647	1 426 629	
<b>SECTEUR PRIVÉ</b>														
	19. Délais et coût du transfert de propriété	délai	DGID/MEF	2005	ref 2005	118 jours en moy.	< 118 jours en moy	114 jours	18 jours	20 jours	20jours	20jours	20jours	



AXES DU DSRP	Indicateurs retenus		Structures responsables	Référence	HISTORIQUE						CIBLES/OBJECTIFS			
					2004	2005	2006	2007	2008	2009(R*)	2009 (P*)	2010	2011	2015
		Coût		2005	ref 2005	20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété			< 20,5% de la val de la propriété	12% de la valeur	<12% de la valeur	<12% de la valeur
<b>EQUITÉ DE GENRE</b>														
	20. Pourcentage de femmes dans les instances de décision au niveau politique		Ministère de la famille	2008	Indicateur nouveau				17,98%		>10%	>10%	>10%	>10%
<b>EMPLOI</b>														
	21. Taux de sous-emploi		Dir Emploi-- ANSD	2005	ref 2005	22,5% (ESPS)	20,90%	19,50%	18	23,0%	16,90%	15,70%	14,60%	11,00%
	22. Taux d'activité		Dir Emploi -- ANSD	2002	ref 2005	50,70%	50,70%	53,46%			59,44%	62,68%	66,10%	81,73%
<b>EDUCATION</b>														
AXE II: ACCELERATION DE LA PROMOTION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	23. Taux brut de scolarisation		National DPRE / Education	2004	79,70%	81,90%	83,40%	87,60%	90,10%	92,5%	91,6%	93,7%	96%	105,0%
		Filles		2004	78,0%	80,7%	83,3%	88,5%	92,40%	95,9%	92,5%	94,6%	97%	105,0%
		Garçons		2004	81,4%	83,0%	83,4%	86,8%	88,00%	89,2%	90,7%	92,8%	95,0%	104,0%
	24. Taux d'achèvement		National DPRE / Education	2004	48,8%	53,4%	49,7%	55,1%	58,40%	59,6%	62,3%	66,2%	70,5%	90,0%
		Filles		2004	45,3%	49,8%	48,1%	52,9%	58,00%	60,4%	60,5%	64,5%	69,0%	90,0%
		Garçons		2004	52,2%	56,9%	51,3%	57,3%	58,80%	58,7%	64,1%	67,8%	71,8%	90%
	25. Taux brut d'Admission au CI		National DPRE / Education	2004	93,4%	95,4%	103,2%	110,4%	113,60%	117,5%	110,3%	110,3%	110,3%	110,2%
		Filles		2004	95,1%	97,3%	106,4%	115,4%	119,10%	123,9%	109,7%	109,0%	108,5%	106,0%

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	Référence	HISTORIQUE						CIBLES/OBJECTIFS				
				2004	2005	2006	2007	2008	2009(R*)	2009 (P*)	2010	2011	2015	
		Garçons	2004	91,8%	93,6%	100,1%	105,7%	108,50%	111,5%	106,8%	107,4%	108,0%	110,3,0%	
	26. Taux d'accroissement des effectifs (public, privé, apprentissage) de la FPT	DPRH / METFP	2008	Indicateur nouveau				6,00%	6,0%	4,0%	6,00%	6,00%	20,00%	
	27. Effectifs enrôlés dans les programmes d'alphabétisation	National	2005	42000	41660	165422	62223	83529	77988	92893	92893	92893	92893	
		Femmes	2005	33600	31245	141246	489982	66208	66895	57835	57835	57835	57835	
		Hommes	2005	8400	10415	24176	13241	17321	11093	35057	35057	35057	35057	
<b>SANTE</b>														
	28. Nombre de malades du SIDA pris en charge	SNIS	2004	1855	4407	5500	7325	9252	11821	7935	10493	11752	15000	
	29. Taux de couverture en TPI 2	SNIS	2005	ref 2005	40%	53%	61%	53,7%	58%	80%	80%	82%	85%	
	30. Proportion d'accouchements effectués dans les formations sanitaires (assistés par du personnel formé)	SNIS	2004	39%	51,90%	59%	62,50%	61%	66,9%	68%	70%	73%	≥90%	
	31. Proportion d'enfants (0-11mois) complètement vaccinés	SNIS	2004	40%	78%	ND	89%	80%	74%	80%	≥80%	≥80%	≥80%	
	32. Nombre d'enfants (0-5ans) bénéficiant d'une surveillance de l'état nutritionnel (poids/taille, poids/age) au niveau communautaire	SNIS--CLM	2004	112 000	140 000	260 000	280 000	418 000	629000	600 000	720 000	890 000	900 000	
<b>Eau et assainissement</b>														
	33. Taux d'accès global à l'eau potable	urbain	2004	91,0%	92,0%	93,0%	98,0%	98,0%	97,0%	98,0%	99,0%	99,0%	100,0%	
		Rural	2004	64%	66%	69,5%	72,4%	75,5%	73,6%	75%	77%	78,5%	82%	
	34. Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain	UC-PEPAM	2004	57,0%	59,0%	62,0%	63,9%	63,40%	63,6%	67,5%	67,5%	72,5%	78,0%	

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	Référence	HISTORIQUE						CIBLES/OBJECTIFS				
				2004	2005	2006	2007	2008	2009(R*)	2009 (P*)	2010	2011	2015	
AXE_I	35. Nombre de personnes nouvellement desservies en assainissement en milieu rural	UC-PEPAM	2005	Ref. 2005	20 500	33 100	29 700	74620	12 313	222 890	222 890	239 900	243 500	
	Ressources naturelles et Environnement													
	36. Ratio de reboisement et régénération sur le déboisement	Ministère de l'Environnement	2004	0,6	0,74	1,02	1,08	1,25	0,7	≥ Ratio 2008	≥ Ratio 2009	≥ Ratio 2010	≥ Ratio 2014	
	37. Quantité de biomasses végétales ravagées par les feux de brousse par an (en tonnes)	Ministère de l'Environnement	2006	Indicateur nouveau		1595147	753900	952900	195 785	736496	569238	439964	157004	
	38. Proportion de plans de gestion environnementale mis en œuvre et suivis (suivant EIE)	Ministère de l'Environnement	132 PGE	EIE	EIE	EIE	EIE	17%	30,0%	57%	60%	65%	85%	
	Habitat et cadre de vie													
39. Nombre de personnes sorties des habitats spontanés et relogés par an	Ministère de l'habitat	2005	ref 2005	180000	8130	5260	27750	61 792	73575	73575	73575	73575		
AXE_III	Protection sociale et suivi des groupes vulnérables													
	40. Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires d'allocation de ressources	Minist de la Famille	2005	ref 2005	1250	1250	1250	3745	1500	1500	2000	2500	5000	
	41. Nombre de personnes handicapées appareillées	Dir action sociale, Prog PRBC	2006	ref 2005	ref 2005	1050	850	13108	1050	1050	1050	1050	4200	
	42. Nombre d'enfants retirés des pires formes de travail et réintégrés dans le système socio-éducatif	Minist de la Famille	2007	Indicateur nouveau			1462	1731	6781	1817	1907	2002	2102	
AXE_V	Bonne gouvernance et développement décentralisé													

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	Référence	HISTORIQUE						CIBLES/OBJECTIFS				
				2004	2005	2006	2007	2008	2009(R*)	2009 (P*)	2010	2011	2015	
	43. Nombre de marchés gré à gré non conformes au code en vigueur	ARMP	2008	Indicateur nouveau				(***)	0	0	0	0	0	
	44. Durée moyenne de la passation de marché	ARMP -- DCMP	2008	Indicateur nouveau				129	129	<=150	<=150	<=150	<=150	
	45. Nombre de projets de lois de règlement reçus par la cour des comptes par rapport au retard cumulé	Cour des Comptes	2007	Indicateur nouveau			2	3 (2002, 2003 et 2004)	3	3 (proj loi 2005, 2006 et 2007)	1 (proj loi 2008)	1 (proj loi 2009)	1 (proj loi 2013)	
	46. Nombre de comptes de gestion (Etablissements publics, Etat, régions) reçus par la Cour des Comptes sur le nombre de comptes attendus (en %)	Cour des Comptes	2005	ref 2005	13,60%	19,20%	17,60%	14,40%	14%	25%	40%	50%	100%	
	47. Taux d'exécution du budget de la Santé	titre III DB/DGF	98,23% (2003)	91,31%	68,95%	96,37%	100,26%	93,91%		95%	95%	95%	95%	
		titre V DB/DGF	95,7% (2003)	95,30%	102,26%	90,48%	68,59%	104,60%	53,27%	85%	85%	85%	85%	
	48. Taux d'exécution du budget de l'Education	titre III DB/DGF	102,04% (2003)	98,23%	98,84%	99,54%	92,78%	87,70%		95%	95%	95%	95%	
		titre V DB/DGF	80,2% (2003)	85%	90,94%	85,89%	47,82%	60,08%	70,92%	85%	85%	85%	95%	
	49. Taux d'annualité budgétaire	DB/DGF-- DCEF	2004	9,50%	10,46%	6,50%	6,90%	5,43%	0,31%	< 7%	< 7%	< 7%	< 7%	
	50. Délai de délivrance du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM)	DACS	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau				24 h	2h	36 h	30 h	24 h	<24h	
	51. Délai moyen de traitement des dossiers pénaux (délictuels et criminels)	délictuels	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau				6mois	6 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	
		Criminels	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau				3ans	3 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus		Structures responsables	Référence	HISTORIQUE						CIBLES/OBJECTIFS			
					2004	2005	2006	2007	2008	2009(R*)	2009 (P*)	2010	2011	2015
	52. Part des FECL et FDD dans le budget hors dette (indexée sur la TVA)	FECL (2% de la TVA l'année N-1)	DCL/MDCL DB/MEF	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau				11,5 Mrds de FCFA	12,5 Mrds de FCFA	2% TVA de 2008	2% TVA de 2009	2% TVA de 2010	2% TVA de l'année N-1
		FDD (3,5% de la TVA l'année N-1)	DCLMDCL/DB/MEF	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau				16,6 Mrds de FCFA	14,9 Mrds de FCFA	3,5% TVA de 2008	3,5% TVA de 2009	3,5% TVA de 2010	3,5% TVA de l'année N-1
	53. Délai de mise à disposition des actes de transfert du FECL et du FDD		DB/DGCPT/MEF	2007					2,83 mois	2,83 (25 mars 2009)	< 3mois	< 3mois	< 3mois	< 3mois